RAPPORT ANNUEL 2025/26

Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

Publication de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

700-606, rue Cathcart
Montréal (Québec) H3B 1K9
Tél. : 514 284-7639
Sans frais : 1 800 361-2996
Téléc. : 514 284-3147

Courrier électronique : info@ohdq.com
Site Web : www.ohdq.com

Coordination, conception et révision
Direction générale et secrétariat
Service des communications
Le Point final, Emmie Garneau

Conception graphique
Z Communications

Ce document est disponible dans le site Web de l'Ordre : www.ohdq.com.

Note : Le terme « hygiéniste dentaire » désigne autant une femme qu'un homme.

Dépôt légal
3e trimestre 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
Bibliothèque et Archives Canada (BAC)
ISSN : 1203-2573
ISSN : 2371-1205 (rapport annuel en ligne)
© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec 2026

Québec, septembre 2026

MADAME NATHALIE ROY
Présidente de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Madame la Présidente,
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2026.
Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre du Travail et ministre responsable des Relations canadiennes,
Jean Boulet

Montréal, septembre 2026

MONSIEUR JEAN BOULET
Ministre du Travail

Député de Trois-Rivières
Ministre du Travail et ministre responsable des Relations canadiennes
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,
J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2026.
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,
Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.

Montréal, septembre 2026

MADAME MÉLANIE HILLINGER
Présidente de l'Office des professions du Québec

Madame la Présidente,
J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2026.
Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.

LES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

Des professionnel(le)s de la santé qui sensibilisent la population à l'importance de la prévention en santé buccodentaire et à ses effets bénéfiques sur la santé générale des personnes, une valeur ajoutée pour toutes et tous !

Table des matières

02
Gouvernance **10**
Mot du président 11
Activités du Conseil d'administration 13
Éthique et déontologie 21
Activités des comités formés par le conseil d'administration 23
Direction générale 26

03
Activités du comité de la formation des hygiénistes dentaires **32**

04
Activités relatives à la reconnaissance des équivalences **34**

05
Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences **38**

06
Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle **41**

07
Activités relatives à l'indemnisation **43**

08
Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession **44**

09
Activités relatives à l'inspection professionnelle **49**

10
Activités relatives à la formation continue **56**

11
Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic **64**

12
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes **70**

13
Activités du comité de révision des décisions du bureau du syndic **72**

14
Activités du conseil de discipline **74**

15
Activités relatives aux infractions pénales prévues au *Code des professions* ou aux lois professionnelles **76**

16
Activités relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications **80**

17
Renseignements généraux sur les membres **92**

18
États financiers **100**

Mission, vision et valeurs

MISSION

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec assure la protection du public en encadrant la profession afin de s'assurer que les hygiénistes dentaires offrent des soins et des services pertinents, sécuritaires et de qualité.

VISION

Une organisation influente et reconnue, grâce au déploiement du plein potentiel des hygiénistes dentaires dans l'amélioration de la santé globale de la population québécoise.

VALEURS

Les valeurs privilégiées par l'Ordre pour accomplir sa mission et réaliser sa vision :

La rigueur
L'Ordre souhaite rendre le meilleur service possible dans son mandat de protection du public. Il favorise la cohérence, le professionnalisme, la diligence et la constance dans ses actions.

L'engagement
La réalisation de la mission de l'Ordre repose sur une implication individuelle et collective permettant de mettre à profit les compétences de chacun. Le leadership de l'Ordre nourrit le sentiment d'appartenance de son équipe et de ses membres envers l'Ordre et la profession, et les mobilise vers un objectif commun.

Le respect
La considération et l'ouverture envers les autres sont fondamentales pour l'Ordre. Ce dernier encourage les relations authentiques basées sur la courtoisie, l'équité et la confidentialité.

La collaboration
L'Ordre se distingue par son travail d'équipe. Il est proactif dans ses partenariats. Il privilégie les efforts collectifs ainsi que le partage d'idées et d'expériences dans le respect de la diversité.

L'intégrité
Fidèle à sa mission, l'Ordre fait preuve d'honnêteté, d'éthique et de transparence dans ses décisions et ses actions. Il a le souci constant d'être objectif, juste et impartial.

Faits saillants
Réalisations majeures

Nouvelle planification stratégique

Tableau de l'ordre

7320
MEMBRES
(comparativement à 7 233 en 2024-2025)

326
NOUVEAUX MEMBRES
(comparativement à 282 en 2024-2025)

7104
FEMMES

216
HOMMES

Syndic

26
ENQUÊTES OUVERTES

(comparativement à 25 en 2024-2025)

26
ENQUÊTES RÉALISÉES

(comparativement à 18 en 2024-2025)

Exercice illégal et usurpation du titre

23
ENQUÊTES OUVERTES

(comparativement à 18 en 2024-2025)

20
ENQUÊTES RÉALISÉES

Inspection professionnelle

651
VISITES DONT 34 EN CABINETS D'HYGIÈNE DENTAIRE

(comparativement à 576 visites, dont 30 en cabinet d'hygiène dentaire en 2024-2025)

Développement professionnel des membres

95 539
PARTICIPATIONS AUX ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE DE L'ORDRE

en virtuel ou en présence, dont les lectures dirigées et la participation générale au colloque et au congrès (comparativement à 24 798 en 2024-2025)

52
WEBINAIRES SYNCHRONES ET ASYNCHRONES OFFERTS PAR L'ORDRE

(comparativement à 48 en 2024-2025)

31 383
PARTICIPANT(E)S AUX WEBINAIRES

(comparativement à 10 287 en 2024-2025)

Communications

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

sur le thème du 50e anniversaire de l'Ordre et de la profession

02

GOUVERNANCE

Mot du président



Bâtir sur nos acquis, préparer l'avenir

L'exercice 2025-2026 aura marqué un moment charnière dans l'histoire de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec. Cette année a permis de célébrer le chemin parcouru tout en jetant les bases de notre avenir collectif. Plus qu'une année de transition, elle représente le passage entre deux grands chapitres de notre développement : celui de l'élargissement de la pratique professionnelle des hygiénistes dentaires et celui du plein déploiement de notre profession au service de la population québécoise.

Nous avons eu l'immense privilège de souligner le 50e anniversaire de l'Ordre et de la profession d'hygiéniste dentaire au Québec cette année. Cet anniversaire a été l'occasion de rendre hommage à celles et ceux qui, au cours des cinq dernières décennies, ont façonné une profession reconnue pour son expertise, son professionnalisme et sa contribution essentielle à la santé buccodentaire. Il nous a également rappelé à quel point les progrès réalisés sont le fruit d'un engagement collectif soutenu au bénéfice du public.

Cette année a aussi été celle de l'arrivée de notre nouvelle directrice générale, Geneviève Dorais-Beauregard. Son entrée en fonction ouvre une nouvelle période pour notre organisation. Je tiens à souligner sa contribution remarquable dès ses premiers mois en poste ainsi que celle de l'ensemble du personnel de l'Ordre, dont le professionnalisme et la rigueur permettent à notre organisation de poursuivre sa mission avec efficacité et ambition.

Cinq ans après l'entrée en vigueur des dispositions du projet de loi n° 15, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*, les résultats de la modernisation de notre profession sont tangibles. Les activités réservées sont intégrées à la pratique, l'autonomie professionnelle des hygiénistes dentaires est mieux comprise et davantage reconnue, et la profession poursuit son évolution dans un environnement de plus en plus favorable à l'utilisation optimale de ses compétences. Cette transformation n'est toutefois pas une finalité. Elle constitue plutôt le fondement sur lequel nous pouvons maintenant bâtir les prochaines avancées de la profession.

Au cours de l'année, l'Ordre a poursuivi ses efforts afin de faire reconnaître la contribution des hygiénistes dentaires aux grands enjeux de santé publique. Notre participation aux consultations gouvernementales entourant la Politique gouvernementale de prévention en santé, la Politique gouvernementale sur les soins et services de première ligne et la Politique nationale de soutien à domicile a permis de rappeler le rôle essentiel que jouent les hygiénistes dentaires dans l'amélioration de l'accès aux soins et dans le maintien de la santé globale de la population. La prévention est, aujourd'hui plus que jamais, au cœur des priorités gouvernementales, et notre profession possède tous les atouts pour y contribuer pleinement.

L'exercice qui se termine aura également vu l'aboutissement des travaux entourant notre nouvelle planification stratégique. Adopté pour la période 2026-2030, ce plan définit une vision ambitieuse, mais réaliste de l'avenir. Il s'appuie sur trois axes fondamentaux : la professionnalisation des hygiénistes dentaires, l'engagement des membres à l'égard de la mission de protection du public et l'efficience organisationnelle de l'Ordre. Cette démarche a été enrichie par les nombreuses consultations réalisées auprès des membres, des partenaires et des différentes parties prenantes du système professionnel.

Je suis particulièrement fier de constater que cette réflexion stratégique s'est déroulée dans un contexte où l'Ordre a continué d'innover et de se moderniser. Transformation numérique, amélioration de la formation continue et des mécanismes de gouvernance, renforcement de la gestion des risques, développement durable et adaptation constante du cadre réglementaire témoignent d'une organisation tournée vers l'avenir et soucieuse d'offrir les meilleures conditions possibles pour l'exercice de la profession.

Je tiens également à remercier sincèrement les hygiénistes dentaires qui ont participé aux différentes consultations et activités de mobilisation au cours de l'année. Les échanges tenus lors des Journées dentaires internationales du Québec, de notre colloque à Rivière-du-Loup et de ma tournée des régions ont permis d'aborder les communications de l'Ordre et l'évolution de la profession. Ils ont aussi confirmé la profondeur de votre engagement et votre volonté de contribuer activement à l'avenir de notre ordre professionnel.

Mes remerciements s'adressent également aux membres du conseil d'administration, aux membres des différents comités ainsi qu'à l'ensemble du personnel de l'Ordre. Votre expertise, votre disponibilité et votre dévouement sont essentiels à l'accomplissement de notre mission de protection du public.

En regardant vers l'avenir, je suis convaincu que notre profession n'a jamais été aussi bien positionnée pour contribuer à l'amélioration de la santé de la population québécoise. Forte de ses acquis, portée par une relève dynamique et soutenue par une vision claire, elle continuera d'évoluer et de faire rayonner toute l'étendue de son expertise.

Ensemble, poursuivons ce travail avec fierté, confiance et ambition.



Le président,
Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.

Principales interventions par le président à titre de porte-parole au cours de l'exercice

- Participation au tournage d'une vidéo pour la Semaine de la santé durable dans les locaux de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) – 24 mars 2025
- Entrevue avec Camille Carpentier de Radio-Canada (Québec) en lien avec l'élargissement du Régime canadien de soins dentaires – 16 avril 2025
- Entrevue avec Vicky Boutin de Radio-Canada (Saguenay–Lac-Saint-Jean) en lien avec la pénurie de main-d'œuvre en hygiène dentaire – 18 avril 2025
- Entrevue avec Laurie Dufresne de l'émission *Vivement le retour* sur les ondes de Radio-Canada (Estrie) – 21 avril 2025
- Entrevue avec Eliot Tremblay de Noovo Info (Estrie) en lien avec la pénurie de main-d'œuvre en hygiène dentaire dans la région – 30 avril 2025
- Participation au symposium Regards croisés sur la catastrophe écologique et le système de soins et à un panel dans le cadre du Congrès de l'Acfas – 5 mai 2025
- Participation au forum Prévention en santé, organisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à Québec – 9 mai 2025
- Participation à la Journée de concertation – Vers une politique nationale de soutien à domicile, organisée par le MSSS à Québec – 14 mai 2025
- Participation à la consultation ministérielle de la Politique gouvernementale sur les soins et services de première ligne – 15 mai 2025
- Participation à la pelletée symbolique pour l'agrandissement de la clinique d'hygiène dentaire du cégep de Saint-Hyacinthe – 16 juin 2025
- Participation à la consultation sur invitation pour l'actualisation de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue – 17 et 18 juin 2025
- Rencontre avec la directrice de la formation continue de la Fédération des cégeps au sujet de la formation continue obligatoire et de l'AEC pour dentistes formés à l'étranger – 3 juillet 2025
- Participation au colloque Cinq ans après Joyce – 27 et 28 septembre 2025
- Participation au lancement et visite de la nouvelle clinique-école en hygiène dentaire du cégep de Matane – 15 octobre 2025
- Participation au deuxième sommet Une nouvelle vision de la santé, organisé par l'UQAM et l'ASPQ – 24 octobre 2025
- Participation à la conférence de presse du cégep Édouard-Montpetit au sujet de la construction d'un nouveau pavillon regroupant tous les programmes de santé – 27 octobre 2025
- Participation au balado *Derrière le masque* de Dentoflow – 27 février 2026
- Rencontre avec le cabinet de Jean-François Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (jusqu'au 21 avril 2026), concernant l'AEC en hygiène dentaire pour dentistes formés à l'étranger – 10 mars 2026

Activités du Conseil d'administration

2.1 Présidence

Rémunération globale du président pour l'exercice financier 2025-2026

M. Jean-François Lortie, H.D., occupe le poste de président depuis le 19 juin 2020 avec un mandat d'une durée de quatre ans, qui a été renouvelé le 19 juin 2024 pour quatre années supplémentaires.

RÉMUNÉRATION DE M. JEAN-FRANÇOIS LORTIE, H.D.

Pour l'année se concluant au 31 mars 2026, la rémunération globale versée à M. Lortie à titre de président de l'Ordre a été de 184 253,15 $.

Ce montant comprend :

- le salaire (155 123,16 $) ;
- la contribution REER de l'employeur (13 998,42 $) ;
- la contribution de l'employeur à l'assurance collective (4 599,23 $).

2.2 Conseil d'administration

Rémunération des administratrices et des administrateurs (2025-2026)

Conformément à la **Politique sur la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du Conseil d'administration et de la présidente ou du président** et au ***Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration*** :

- Les administratrices et les administrateurs élus, autres que la présidente ou le président, qui participent à une assemblée générale des membres ou à une séance du CA ou de l'un des comités constitués par le CA, ou encore qui assistent à une activité ou à une formation requise par l'Ordre, ont droit à un jeton de présence dont la valeur est fixée par le CA ;
- La valeur du jeton de présence peut varier selon la durée de la séance.

Selon les principes énoncés précédemment, les montants accordés à titre de jetons de présence pour l'année 2025-2026, approuvés par les membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle du 2 novembre 2024, sont les suivants :

Jeton de présence – durée de plus de trois heures et demie (> 3,5)	322,40 $
Jeton de présence – durée de trois heures et demie et moins (≤ 3,5)	161,20 $
Conférence téléphonique ou réunion virtuelle de moins de 30 minutes	32,25 $
Conférence téléphonique ou réunion virtuelle de plus de 30 minutess	Jeton de présence selon la durée [moins ou plus de trois heures et demie (3,5)]
Jeton de déplacement – distance à l'aller > 500 km	322,40 $
Jeton de présidence de comité	78,80 $

Pour assurer une équité de la rémunération entre les administratrices et les administrateurs de l'Ordre, les administratrices et les administrateurs nommés reçoivent un montant compensatoire qui comble l'écart entre la rémunération que leur accorde l'Office des professions du Québec (OPQ) et celle qu'accorde l'Ordre aux administratrices et administrateurs élus. Les administratrices et administrateurs nommés reçoivent 122,40 $ pour une séance de 3 heures et demie et plus, et 61,20 $ pour une séance de moins de 3 heures et demie. Le cas échéant, ils reçoivent également le jeton de déplacement ou le jeton de présidence de comité.

Tableau 1. Rémunération des administratrices et administrateurs

Nom	Date d'entrée en fonction – plus récent mandat	Nombre de mandats	Région électorale	Assiduité[2]	Rémunération globale	Date de fin de mandat ou démission	Autres responsabilités
Jean-François Lortie, H.D., B. Éd., Président	**Juin 2024** Présidence : Élu au suffrage des membres du Conseil d'administration **Juin 2022** Administrateur : Élu	1 (présidence) 2 (administrateur)	s. o. Sud	9/9	Voir section 2.1 pour la présidence	s. o.	Comité de gouvernance et d'éthique — Comité d'audit et de gestion des risques — Comité des ressources humaines
Kim Farrell, H.D., B.A.A., M. Éd. Vice-présidente	**Juin 2022** Élue	3	Sud	9/9	6 996 $	s. o.	Comité de gouvernance — Comité d'examen des conditions particulières d'exercice (début de mandat le 20 juin 2025)
Farheen Ali, H.D.	**Octobre 2025** Élue	0	Administratrice de 35 ans ou moins	2/3	1 450,80 $	s. o.	
Véronique Dionne, H.D.	**Juin 2022** Élue	0	Sud-Est	9/9	4 907,60 $	s. o.	Comité des ressources humaines — Comité *ad hoc* du CA
Sophie Paquin Petitjean, H.D.	**Juin 2025** Élue	1	Centre	5/9	2 418 $	s. o.	Comité des prix et des bourses (début de mandat le 31 octobre 2025) — Comité *ad hoc* du CA
Anne Prévost, H.D.	**Juin 2022** Élue	0	Nord-Est	9/9	8 221,20 $	s. o.	Comité d'audit et de gestion des risques — Comité de gouvernance et d'éthique (début de mandat le 20 juin 2025) — Comité d'examen des conditions particulières d'exercice
Stéphanie Ritchie, H.D.	**Juin 2025** Élue	3	Centre	9/9	5 065,20 $	s. o.	Comité d'audit et de gestion des risques
Katherine Simard, H.D.	**Juin 2025** Élue	0	Centre	4/6	2 579,20 $	s. o.	
Thi Sopha Son, H.D.	**Juin 2025** Élue	1	Nord-Ouest	9/9	4 431,20 $	s. o.	Comité des ressources humaines — Comité des prix et des bourses (début de mandat le 20 juin 2025) — Comité *ad hoc* du CA
Josée Tessier, H.D.	**Juin 2021** Élue	4	Centre	2/4	483,60 $	14 juin 2025	Comité d'examen des conditions particulières d'exercice (début de mandat le 17 juin 2025)
Réal Couture, FCPA, FCA, ASC	**Juin 2023** Nommé par l'Office des professions du Québec	0	s. o.	3/3	1 489,05 $	16 juin 2025	Comité d'audit et de gestion des risques (fin de mandat le 16 juin 2025) — Comité de gouvernance (fin de mandat le 16 juin 2025)
René Joyal, CRHA	**Mars 2024** Nommé par l'Office des professions du Québec	1	s. o.	8/9	2 352,40 $	s. o.	Comité des ressources humaines — Comité *ad hoc* du CA
Guy Marcel Nono, LL. D., Ph. D. (droit international public)	**Janvier 2024** Nommé par l'Office des professions du Québec	0	s.o.	9/9	2 552 $	s.o.	Comité de gouvernance — Comité des prix et des bourses — Comité *ad hoc* du CA
Josée O'Leary	**Septembre 2025** Nommée par l'Office des professions du Québec	0	s. o.	5/5	1 180,20 $	s.o.	Comité d'audit et de gestion des risques (début de mandat le 12 sept. 2025)
Cyriaque Sumu, Ph. D. (sociologie)	**Mars 2024** Nommé par l'Office des professions du Québec	1	s. o.	9/9	1 362,80 $	s.o.	Comité des prix et des bourses

Activités du conseil d'administration

	Nombre	Résolutions
Séances ordinaires	8	93
Séances extraordinaires	1	2

Parmi ces 95 résolutions, voici les principales adoptées par le conseil d'administration.

Au sujet de la gouvernance, les membres du CA ont notamment :

- procédé à la nomination de M^me^ Geneviève Dorais-Beauregard au poste de directrice générale de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec ;
- procédé à la nomination de M^e^ Laurence Rey El fatih au poste de directrice des affaires juridiques et secrétaire de l'Ordre, et de M^e^ Alexandra-Christina Sirois à titre de conseillère juridique de l'Ordre et secrétaire adjointe ;
- procédé à la nomination de M^me^ Farheen Ali, H.D., à titre d'administratrice au conseil d'administration pour la région Nord-Est et a pris acte que son mandat se termine en juin 2026 ;
- adopté le calendrier des séances du conseil d'administration pour les exercices financiers 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 ;
- approuvé le programme des activités annuelles du conseil d'administration ;
- déterminé la date et le lieu de l'assemblée générale annuelle 2025 des membres de l'Ordre, à être tenue le mercredi 12 novembre 2025, à 19 h, en webdiffusion ;
- adopté les propositions quant à la date et l'heure de l'assemblée générale annuelle 2026 de l'Ordre, à être tenue le jeudi 19 novembre 2026, à 19 h, en webdiffusion ;
- autorisé une dépense additionnelle maximale de 19 000 $ à la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada pour lui permettre de mener les travaux d'élaboration de normes de pratique professionnelle nationales ;
- nommé M^me^ Sophy Couture, administratrice représentante du public, à titre de témoin pour assister au décompte des votes du scrutin réalisé par vote électronique pour l'élection tenue pour la région Centre, et nommé M^me^ Renée Verville, administratrice représentante du public, comme témoin substitut ;
- retenu les services de la firme Cyberswat pour agir à titre d'expert indépendant chargé d'assurer la surveillance et le contrôle de la sécurité du processus de vote électronique pour l'élection des administratrices et des administrateurs de la région Centre se tenant en 2025 ;
- nommé M^me^ Renée Verville, administratrice représentante du public, à titre de témoin pour assister au décompte des votes du potentiel scrutin réalisé par vote électronique dans le cadre de l'élection pour les régions Nord-Est, Sud ou Sud-Est, et nommé M^me^ Myriam Plante, H.D., comme témoin substitut ;
- retenu les services de la firme Forvis Mazars pour agir à titre d'expert indépendant chargé d'assurer la surveillance et le contrôle de la sécurité du processus de vote électronique pour l'élection 2026 des administratrices et des administrateurs élus du conseil d'administration, dans le cas de la tenue d'un scrutin pour l'une ou l'autre des régions concernées ;
- adopté le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2025 de l'Ordre ;
- approuvé la stratégie de consultation des membres sur le montant de la cotisation annuelle 2026-2027, préalable à la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres 2025, et les documents afférents ;
- adopté les modifications apportées à :
  - la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et processus de traitement des plaintes et signalements,
  - la Politique sur les conditions de travail et la rémunération des gestionnaires, des professionnelles et professionnels et du personnel de soutien administratif,
  - la Politique sur les règles régissant la tenue des assemblées générales des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec révisée ;
- adopté l'énoncé de position de l'Ordre en faveur du développement durable et l'a diffusé auprès de ses parties prenantes ;
- nommé Jean-François Lortie, H.D., président, à titre de délégué au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ; Kim Farrell, H.D., vice-présidente, à titre de première déléguée substitut ; et Annie Deguire, H.D., directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire, à titre de deuxième déléguée substitut, pour l'année financière 2025-2026 ;
- procédé aux nominations et aux renouvellements de mandats des membres aux différents comités de l'Ordre.

Au sujet des affaires réglementaires, les membres du CA ont notamment :

- radié du tableau de l'Ordre le nom des personnes n'ayant pas acquitté les frais relatifs à l'inscription des membres en date du 31 mars 2025 ;
- approuvé la version modifiée de la Politique de fonctionnement des comités pour y inclure le nouveau comité de conformité des dossiers de formation continue ;

- adopté la réponse de l'Ordre sur le projet de *Règlement sur les activités qui peuvent être exercées des personnes autres que des technologues en prothèses et appareils dentaires*, et a autorisé sa transmission à l'Ordre des technologues en prothèses et appareils dentaires du Québec ;
- autorisé Julie Boudreau, H.D., syndique de l'Ordre et responsable des enquêtes relatives aux infractions pénales, à signer pour et au nom de l'Ordre un ou des constats d'infraction en matière d'exercice illégal et d'usurpation du titre, et à poser les actes nécessaires ou utiles afin de mener à terme les poursuites pénales qui y sont associées, et ce, pour un dossier ;
- autorisé Johanie Hamel, H.D., syndique adjointe de l'Ordre et enquêtrice en matière d'infractions pénales, à signer pour et au nom de l'Ordre le ou les constats d'infraction en matière d'exercice illégal et d'usurpation du titre, et à poser les actes nécessaires ou utiles afin de mener à terme deux poursuites pénales qui y sont associées ;
- adopté la seconde version du projet de Règlement modifiant le *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires* avec les modifications proposées par l'OPQ ;
- autorisé le personnel de l'Ordre à apporter des modifications mineures au guide explicatif du *Règlement sur les conditions et les modalités suivant lesquelles l'hygiéniste dentaire* peut effectuer un débridement parodontal non chirurgical sans ordonnance sans qu'il soit requis de faire approuver ces modifications par le conseil d'administration avant la publication du document ;
- permis que soit transmis à l'OPQ le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires* tel qu'adopté lors de la séance du 20 juin 2025 ainsi que les résultats de la consultation des membres en vue des prochaines étapes d'adoption réglementaire ;
- adopté l'avis d'élection, le bulletin de présentation et la déclaration de candidature pour la tenue de l'élection 2026 dans les régions Sud, Sud-Est et Nord-Est.

Au sujet des affaires financières et de la gestion intégrée des risques, les membres du CA ont notamment :

- adopté les états financiers audités et les clés de répartition budgétaire pour l'exercice financier 2025-2026 ;
- approuvé la stratégie à long terme sur la détermination du montant de la cotisation annuelle, la gestion de l'avoir des membres non affecté et la marge de manœuvre financière ainsi que les projections financières à long terme telles qu'elles ont été recommandées par le comité d'audit ;
- dispensé la direction générale de produire, pour les cinq prochaines années financières, un budget préliminaire afin de déterminer le montant de cotisation pour les exercices financiers suivants concernés par le budget préliminaire, et ce, à partir de l'exercice financier 2026-2027 ;
- autorisé la direction générale à signer un nouveau bail pour la période du 1er décembre 2028 au 30 novembre 2039 ;
- résolu de recommander aux membres, lors de l'assemblée générale annuelle 2025, la firme Mallette, inc. à titre d'auditeur de l'Ordre pour l'audit de l'exercice financier 2025-2026 ;
- fixé le montant de la cotisation annuelle 2026-2027 ;
- approuvé le budget d'augmentation salariale soumis par le comité des ressources humaines pour 2026-2027 ;
- adopté le budget prévisionnel et le plan d'immobilisations 2026-2027 ;
- approuvé le cadre de gestion intégrée des risques, soumis par la direction générale et le comité d'audit de l'Ordre, qui comprend les éléments suivants : un registre des risques, un outil de reddition de comptes et la Politique de gestion des risques mise à jour.

Au sujet de l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire, les membres du CA ont notamment :

- adopté le guide explicatif de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées* selon la version déposée le 31 octobre 2025, et ce, en vue de procéder à sa publication conjointe sur les sites Internet des quatre ordres du domaine buccodentaire ;
- adopté le programme de surveillance générale recommandé par le comité d'inspection professionnelle dans l'intervalle de l'implantation de la cinquième version du programme de surveillance générale de l'Ordre ;
- adopté six préceptes en vue de procéder à leur publication sur le site Internet de l'Ordre ;
- accepté que des entreprises privées puissent être sollicitées pour la mise à disposition de matériel, d'équipement ou de fournitures nécessaires à la prestation d'ateliers pratiques (de type « hands-on ») destinés aux hygiénistes dentaires, lorsque d'autres moyens de répondre à ce besoin ont été tentés de manière non fructueuse.

Au sujet de la planification stratégique, les membres du CA ont notamment :

- retenu la firme Axe Conseils pour accompagner l'Ordre afin de mener son prochain exercice de planification stratégique ;
- adopté la nouvelle planification stratégique de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec pour 2026-2030.

Au sujet des communications, les membres du CA ont notamment résolu de décerner :

- une bourse Méritas 2025 à quatre étudiantes ;
- une bourse de 1 000 $ à l'équipe de Janie Doiron et Laurie Pelletier du cégep Garneau dans le cadre du concours étudiant ;
- le Mérite du CIQ pour l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec 2025 à Josée Tessier, H.D.

2.3 Orientations stratégiques

Lors de sa séance du 19 janvier 2024, le CA avait résolu de prolonger d'une année le plan stratégique de l'Ordre, initialement prévu pour les années 2021 à 2025. Les activités de l'Ordre en 2025-2026 s'inscrivent donc dans la poursuite des objectifs stratégiques établis en 2021 (voir la page 8 de *L'Explorateur,* vol. 30, n° 3), et ce, pour une dernière année.

Considérant cette fin de cycle stratégique, le bilan ci-dessous se penche sur l'entièreté de la durée du plan.

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2026

ENJEU 1
Modernisation de la profession

Orientation 1.1
Instaurer le cadre réglementaire lié à la Loi 15

Au début de la planification stratégique, en 2021, le chantier de la modernisation était presque entièrement à construire. Un grand nombre d'activités ont été réalisées durant ces cinq années, et ce, pour chacun des six objectifs spécifiques qui composaient l'orientation 1.1 sur le cadre réglementaire. Seuls les indicateurs établis pour l'objectif 1.1.2 (« Adapter les mécanismes d'encadrement de la pratique, la réglementation et les normes professionnelles ») n'ont pu être tous atteints.

Plusieurs éléments ont été élaborés ou mis en place, tels que les *Lignes directrices sur la prévention et le contrôle des infections et le retraitement des dispositifs médicaux* (en collaboration avec l'Ordre des dentistes du Québec), le *Règlement sur les conditions et les modalités suivant lesquelles l'hygiéniste dentaire peut effectuer un débridement parodontal non chirurgical*, le programme d'accompagnement pour l'ouverture de cabinets d'hygiène dentaire ou encore le guide explicatif de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*, réalisé avec les trois autres ordres du domaine buccodentaire.

D'autres élaborations ou révisions de règlements et d'outils d'encadrement ne sont cependant pas terminées au terme de cette dernière année, bien qu'elles soient toutes entamées. C'est le cas, notamment, de l'élaboration du règlement sur l'exercice en organisation, de l'élaboration de normes sur les cabinets et les effets, de la révision du code de déontologie et de la rédaction de préceptes guidant la pratique de l'hygiéniste dentaire au regard de son champ d'exercice et de ses activités réservées.

Les travaux de refonte du **programme de surveillance générale de l'inspection professionnelle** étaient pratiquement exécutés au 31 mars. L'implantation du nouveau programme pourra ainsi avoir lieu en 2026-2027.

Orientation 1.2
Contribuer à l'amélioration de la santé buccodentaire

Dans le cadre de cet objectif, l'Ordre a notamment bonifié son utilisation des réseaux sociaux pour communiquer au public des informations et des conseils sur la santé buccodentaire, mené une campagne d'information sur les nouvelles activités réservées des hygiénistes dentaires et participé à différents projets du ministère de la Santé et des Services sociaux. Des rencontres statutaires entre l'Ordre et des dentistes-conseils du ministère ont d'ailleurs lieu à raison de six à huit fois par année.

Plusieurs autres actions s'ajoutent aux précédentes, ce qui permet de conclure que l'Ordre a contribué activement à l'amélioration de la santé buccodentaire et donc à l'atteinte de l'objectif 1.2.

ENJEU 2
Rayonnement, notoriété et attractivité

Orientation 2.1
Devenir un acteur reconnu

Cette orientation comptait deux objectifs, soit l'accroissement du rayonnement de l'Ordre et de sa notoriété auprès des membres ainsi que l'accroissement de ses prises de position publiques sur des enjeux de société en santé et de qualité des soins.

Plusieurs moyens de communication sont utilisés pour communiquer avec les membres. L'Ordre a profité de cette année de fin de cycle stratégique pour faire le point sur ceux-ci. Des améliorations ont été apportées à certains, notamment à l'infolettre *L'Explo+*, afin de rendre l'information plus accessible et d'en inciter davantage la lecture. De nombreuses capsules vidéo ont également été réalisées sur différents sujets. À l'automne 2025, le président et des membres du personnel de l'Ordre se sont adressés aux hygiénistes dentaires dans de courtes vidéos pour expliquer les modifications proposées au règlement sur la formation continue obligatoire. Des capsules ont également été rendues disponibles en préparation à la dernière assemblée générale annuelle.

La tournée du président dans les différentes régions du Québec a permis à celui-ci d'aller à la rencontre de centaines d'hygiénistes dentaires. Un sondage sera réalisé dans le courant du prochain exercice financier pour mesurer la notoriété des différents volets du travail de l'Ordre auprès de ses membres.

En ce qui concerne les prises de position publiques, celles effectuées durant l'exercice sont présentées dans la section sur le rôle sociétal à la page **81** du présent rapport.

Orientation 2.2
Soutenir la reconnaissance publique de la profession d'hygiéniste dentaire

Cette orientation était dirigée vers la relève en hygiène dentaire et le public. C'est notamment sous cette orientation qu'une cérémonie de bienvenue aux personnes nouvellement détentrices d'un permis d'exercice avait été mise en place en 2024-2025 et reconduite cette année, avec une participation fortement augmentée par rapport à la première édition.

En 2021, l'Ordre était préoccupé par le nombre d'inscriptions aux programmes, alors qu'à l'automne 2025, le nombre de demandes d'admission était près de trois fois supérieur au nombre de places disponibles dans les programmes. Les actions menées dans les premières années du plan stratégique, comme la présence de l'Ordre dans les salons de l'éducation, ont participé à ces résultats.

En 2025-2026, l'attraction envers la profession n'était plus un enjeu, mais la disponibilité des programmes de formation pour les différents profils de personnes candidates à la profession, incluant les personnes formées à l'étranger et celles souhaitant revenir à l'exercice de la profession après plus de cinq ans, demeurait une préoccupation. L'Ordre a ainsi multiplié les rencontres avec ses différentes parties prenantes afin de trouver des pistes de solution et de contrer la rareté de main-d'œuvre, comme identifié dans les objectifs de cette orientation.

La reconnaissance de l'élargissement des activités de l'hygiéniste dentaire par le public sera évaluée au moyen d'un sondage à l'automne 2026.

ENJEU 3
Mobilisation des membres

Orientation 3.1
Augmenter le sentiment d'appartenance des membres

La totalité des quatre indicateurs établis pour cette orientation a été atteinte. Au cours de la dernière année, l'Ordre a continué ses actions visant à augmenter le sentiment d'appartenance des membres, notamment par la tournée du président, par la rencontre des étudiantes et étudiants de première et de troisième année des programmes en hygiène dentaire ainsi que par le déploiement du plan de communication du 50e anniversaire de l'Ordre.

De plus, le passage officiel de l'assemblée générale annuelle en mode virtuel, avec une plateforme technologique facilitant la participation et l'interaction avec les membres, permet à un plus grand nombre d'y assister et de poser des questions aux porte-parole. Plusieurs autres activités en lien avec cette orientation sont abordées dans la section sur les communications de l'Ordre.

ENJEU 4
Capacité organisationnelle

Orientation 4.1
Assurer l'adéquation entre l'offre de services de l'Ordre et les besoins du public et des membres

Les travaux de cette orientation se sont réalisés à l'intérieur de chantiers d'envergure. Le premier consistait en l'actualisation de la structure organisationnelle de l'Ordre et est aujourd'hui terminé. Comme l'ensemble des organisations québécoises, l'Ordre a consacré une portion de ses énergies à l'organisation de son système de gestion documentaire. L'ensemble des dossiers des membres a notamment été numérisé l'an dernier, ce qui a permis la destruction sécurisée de 400 boîtes de documents cette année. La gestion des documents numériques s'est étalée sur l'ensemble des années du plan stratégique, et si le chantier n'est pas terminé cette année, la très grande majorité des tâches a été réalisée.

Un autre projet majeur qui a débuté l'an dernier et qui s'est poursuivi cette année est celui du changement de base de données des membres. Le volet du tableau de l'Ordre ainsi que celui de l'inscription et du renouvellement sont terminés, et trois autres volets importants sont en cours de développement, à savoir l'admission, l'inspection et les activités du Bureau du syndic.

Le CA et la direction générale sont très fiers de ce bilan et de tout le travail accompli par le personnel de l'Ordre et les membres impliqués dans ses nombreux comités. L'Ordre s'engage avec enthousiasme dans la réalisation du plan 2026-2030.

2.4 Politiques et pratiques de gouvernance

Titre	Date d'adoption	Dernière révision
Politiques de gouvernance		
Politique de gouvernance	25 mai 2018	12 juin 2026
Politique sur les règles régissant la tenue des assemblées générales des membres de l'OHDQ	14 sept. 2018	20 mars 2026
Politique sur la nomination de l'auditeur externe de l'OHDQ	14 juin 2019	24 janv. 2025
Politique sur la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du conseil d'administration et de la présidente ou du président de l'OHDQ	14 juin 2019	18 mars 2023
Politiques hybrides (gouvernance et opérations internes)		
Principes éthiques et code de déontologie des membres du conseil d'administration, des membres des comités et du personnel de l'Ordre	15 mars 2019	13 sept. 2024
Politique sur les conditions de travail et la rémunération des cadres de l'OHDQ	8 nov. 2019	16 juin 2023
Politique sur les conditions de travail et la rémunération des gestionnaires, des professionnelles et professionnels et du personnel de soutien administratif de l'OHDQ	6 sept. 2019	20 mars 2026
Politique de gestion intégrée des risques	12 mars 2021	20 mars 2026
Politique de communication	21 janv. 2022	-
Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes de l'OHDQ	31 janv. 2020	23 janv. 2026
Politique de prévention de la violence familiale, conjugale ou à caractère sexuel en milieu de travail	13 oct. 2022	13 sept. 2024
Politique de fonctionnement des comités	14 mai 2021	23 janv. 2026
Politique de gestion des assurances	18 mars 2022	-
Politique de confidentialité – Site Web de l'Ordre	19 janv. 2024	14 juin 2024
Politique de gestion documentaire	18 sept. 2020	26 mars 2021
Politique de gestion et protection de l'actif informationnel	11 nov. 2022	21 mars 2025
Politique sur le télétravail	10 sept. 2021	-

2.5 Élections au sein du conseil d'administration

En 2025-2026, l'Ordre a tenu une élection en vue de pourvoir :

- un poste d'administratrice ou d'administrateur pour la région Nord-Ouest (Outaouais (07), Abitibi-Témiscamingue (08), Laurentides (15)). Au terme de la période des mises en candidature, l'Ordre a reçu une candidature. En conséquence, M^me^ Thi Sopha Son, H.D., fut considérée élue par acclamation;
- trois postes d'administratrices ou d'administrateurs pour la région Centre (Montréal (06), Laval (13), Lanaudière (14)). Au terme de la période des mises en candidature, l'Ordre a recueilli quatre candidatures jugées conformes. En conséquence, un scrutin a été ouvert le 21 mai 2025 pour une période de quatre semaines. Le résultat du dépouillement, qui a eu lieu le 5 juin 2025, est le suivant :
  - M^me^ Sophie Paquin Petitjean
  - M^me^ Stéphanie Ritchie
  - M^me^ Katherine Simard

La durée de leur mandat est de quatre ans et la prise de poste a eu lieu le 20 juin 2025.

À l'issue de ces élections, un poste d'administratrice ou d'administrateur est demeuré vacant dans la région Nord-Est. Un appel de candidatures a donc été lancé le 7 juillet 2025 dans cette région et s'est terminé le 20 août 2025, sans qu'aucune candidature soit déposée. Conformément au 2^e^ alinéa de l'article 79 du *Code des professions*, un nouvel appel de candidatures a été lancé à l'échelle du Québec afin de pourvoir ce poste vacant.

Trois candidatures jugées conformes pour combler la vacance de la région Nord-Est ont été présentées au conseil d'administration pour une élection au scrutin secret par voie électronique. M^me^ Farheen Ali, H.D., a été élue, ce qui a permis de combler la vacance pour le poste de 35 ans et moins. Son mandat a pris effet le 31 octobre 2025 pour une durée de 8 mois, soit jusqu'au 11 juin 2026.

2.6 Formation des administratrices et des administrateurs relative à leurs fonctions

Au 31 mars 2026, le bilan de la formation suivie par les membres du conseil d'administration est le suivant.

	Formation terminée	Formation à compléter
Rôles et responsabilités d'un administrateur d'un ordre professionnel	11/12	1/12
Enjeux de gouvernance et d'éthique au sein des ordres professionnels	12/12	0/12
Enjeux d'égalité entre les hommes et les femmes en conseil d'administration	11/12	1/12
Enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels	11/12	1/12

Au cours de l'année, les membres du CA ont également bénéficié d'une formation portant sur la civilité et la prévention du harcèlement.

Éthique et déontologie

2.7 Application des normes d'éthique et de déontologie aux administratrices et administrateurs de l'Ordre

Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs de l'Ordre

Le document *Principes éthiques et code de déontologie des membres du conseil d'administration, des membres des comités et du personnel de l'Ordre* peut être consulté sur le site Web de l'Ordre.

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, formé en vertu du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*, a pour mandat d'examiner toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un membre du conseil d'administration et de faire enquête.

Au cours de l'exercice, le comité a tenu une réunion le 16 avril 2025. Il s'est vu présenter la documentation pertinente à l'élection 2025 au sein du conseil d'administration de l'Ordre et a émis un avis favorable quant au choix des témoins. Il a également pris connaissance du calendrier de l'élection 2025.

COMPOSITION DU COMITÉ

Nom	Date de nomination	Statut	Durée du mandat
Denis Bureau, CPA, CGA	1er février 2019	Personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle sont nommés les administrateurs et administratrices par l'Office et qui n'est pas un administrateur ou une administratrice de l'Ordre	3 ans
Sophy Couture	18 mars 2025	Personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle sont nommés les administrateurs et administratrices par l'Office et qui n'est pas un administrateur ou une administratrice de l'Ordre	3 ans
Sylvie de Grandmont, H.D., B. Sc. (HD)	1er février 2019	Ancienne administratrice ou ancien administrateur de l'Ordre	3 ans
Diane Lachapelle, H.D., B. Sc. (HD), M. Sc. (diététique)	1er février 2019	Membre de l'Ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique et qui n'est pas administratrice ou administrateur de l'Ordre ni une employée ou un employé de l'Ordre ou une personne liée à ceux-ci	3 ans

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

Me Geneviève Roy, avocate

Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Conformément au 7e alinéa de l'article 32 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel, le comité s'est doté d'un règlement intérieur, lequel a été adopté le 20 janvier 2020 et révisé le 25 juin 2025.

Ce règlement intérieur est rendu public, notamment sur le site Web de l'Ordre.

Activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs

Aucune activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice.

Toutefois, le comité s'est réuni à une reprise pour réviser son règlement intérieur.

Activités de formation suivies par les membres du comité

Au cours de l'année, les membres du comité n'ont pas suivi de formation.

2.8 Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le conseil d'administration.

Autres mandats confiés par le conseil d'administration au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

En 2020-2021, le CA a confié des responsabilités supplémentaires au comité en raison de son expertise particulière, des besoins exprimés par le secrétariat général et de l'appariement des nouvelles responsabilités à son mandat principal. Le CA a ainsi résolu de confier au comité les mandants suivants :

1. Agir à titre de comité formé pour enquêter sur les plaintes formulées à l'encontre des membres du conseil de discipline en vertu du *Code de déontologie applicable aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels ;*
2. Agir comme comité-conseil au secrétariat général lors de l'élection de membres du conseil d'administration, incluant la présidence, pour :
   - répondre aux questions que le ou la secrétaire lui adresse au regard du processus électoral, notamment en ce qui concerne :
     - les critères d'admissibilité au poste d'administrateur ou d'administratrice, ou encore au poste de président ou de présidente,
     - la recevabilité d'un bulletin de candidature ou d'une déclaration de candidature,
     - le respect des règles de conduite applicables aux candidats et candidates à une élection de l'Ordre ;
   - répondre à toute autre question que le ou la secrétaire lui adresse en lien avec l'application du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration.*

Au cours de l'exercice, le comité a tenu une réunion pour ce mandat.

Activités des comités formés par le conseil d'administration

2.9 Comités de gestion formés par le conseil d'administration

2.9.1 Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec a pour mandat d'assister et de conseiller le CA de l'Ordre. À cette fin, il formule des recommandations en vue de l'adoption et de l'application d'un ensemble de processus de gouvernance qui respectent les obligations légales de l'Ordre de même que les meilleures pratiques et les tendances actuelles en matière de saine gouvernance dans les organismes comparables, et ce, dans le respect des principes de responsabilité, d'intégrité, d'équité et de transparence.

Pour obtenir le mandat détaillé, consulter la Politique de gouvernance.

Activités du comité de gouvernance

Le comité de gouvernance a tenu neuf séances. Parmi ses travaux, on compte les principales réalisations suivantes :

- Le suivi de l'évaluation annuelle 2024-2025 de l'efficacité et du fonctionnement du conseil d'administration, de l'autoévaluation du comité, de celle des membres du CA et de l'évaluation annuelle de la présidence ainsi que la préparation des recommandations découlant de ces évaluations ;
- Le suivi des évaluations de la performance du CA pour chacune des séances tenues au cours de l'exercice ;
- La nomination de la présidence du comité ;
- La formulation des objectifs annuels du comité pour l'exercice 2025-2026 et leur suivi ;
- La préparation des calendriers des séances du CA pour les trois prochains exercices financiers en vue de leur recommandation au CA ;
- La révision du calendrier d'activités du CA et de ses comités en vue de son approbation par le CA ;
- La préparation d'une recommandation au CA sur le plan de formation des administratrices et des administrateurs de l'Ordre pour l'exercice 2026-2027 ;
- L'élaboration d'une stratégie pour la tenue de l'assemblée générale annuelle 2025 et l'analyse de son déroulement ;
- Les travaux sur la déclaration de conformité de la directrice générale ou du directeur général ;
- La participation à l'élaboration de la planification stratégique de l'Ordre 2026-2030 et la recommandation de son adoption par le CA ;
- L'étude de la rémunération et du remboursement des dépenses des membres du CA nommés par l'OPQ ;
- La révision du calendrier de révision des politiques de l'Ordre ;
- L'approbation de la documentation produite en soutien de la tenue de l'élection devant se tenir en 2026 pour les postes des administratrices et des administrateurs élus pour les régions Sud, Sud-Est et Nord-Est ;
- La recommandation de l'adoption de l'énoncé de position sur le développement durable ;
- La révision de politiques de l'Ordre :
  - Politique de gouvernance,
  - Politique sur les règles régissant la tenue des assemblées générales des membres,
  - Politique sur la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du conseil d'administration et de la présidente ou du président ;
- Le suivi du projet de loi n° 15 (*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*) et de ses effets sur la gouvernance de l'Ordre.

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Réal Couture, FCPA, FCA, ASC	Administrateur nommé (fin de mandat en juin 2025)
Mme Kim Farrell, H.D., B.A.A., M. Éd.	Administratrice élue, présidente du comité
M. Guy Marcel Nono, LL. D., Ph. D.	Administrateur nommé
Mme Anne Prévost, H.D.	Administratrice élue (début de mandat en juin 2025)

MEMBRES INVITÉS SANS DROIT DE VOTE

Mme Geneviève Dorais-Beauregard, Adm.A	Directrice générale de l'Ordre (à partir de septembre 2025)
M. Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.	Président de l'Ordre
Me Laurence Rey El fatih, LL. B	Directrice des affaires juridiques et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité

2.9.2 Comité d'audit

Le comité d'audit est chargé d'aider le CA à s'acquitter de ses obligations et responsabilités de surveillance relatives à la qualité et à l'intégrité de l'information financière. Le comité d'audit relève du CA, auprès duquel il a un pouvoir de recommandation.

Pour obtenir le mandat détaillé, consulter la Politique de gouvernance.

Activités du comité d'audit

Le comité d'audit a tenu sept séances en 2025-2026. Parmi ses travaux, on compte les principales réalisations suivantes :

- La nomination de la présidence du comité ;
- Le suivi régulier des états financiers, du plan d'immobilisations et des placements de l'Ordre ;
- La présentation du rapport sur l'évolution des placements de l'Ordre pour l'exercice financier 2024-2025 ;
- L'étude et la recommandation au CA des états financiers 2024-2025 audités ;
- La recommandation au CA de l'auditeur indépendant pour l'audit des états financiers 2025-2026 ;
- La recommandation au CA de l'augmentation des échelles salariales pour l'année 2026-2027 ;
- La recommandation au CA du montant de la cotisation annuelle 2026-2027 des suites de la consultation menée auprès des membres sur ce sujet ;
- L'étude et la recommandation au CA du projet de budget définitif pour l'exercice financier 2026-2027 ;
- Les travaux sur la stratégie à long terme de la détermination du montant de la cotisation annuelle, de la gestion de l'avoir des membres non affecté et de la marge de manœuvre de l'Ordre ;
- La recommandation au CA de l'abrogation de la Politique de gestion de l'avoir des membres ;
- Les travaux sur la déclaration de conformité de la direction générale et du secrétariat ;
- La définition des objectifs annuels du comité pour l'année 2025-2026 ;
- L'autoévaluation des activités du comité et l'évaluation de l'atteinte de ses objectifs annuels ;
- Le suivi de l'implantation et de la progression du projet de la base de données des membres ;
- Le suivi du dossier de renouvellement du bail de l'Ordre ;
- Le suivi du cadre de gestion intégrée des risques (2021-2026) ;
- La rencontre de l'auditeur pour la présentation du plan d'audit pour l'exercice financier 2025-2026 ;
- La modification de la présentation des états financiers au CA pour la rendre plus efficiente.

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Réal Couture, FCPA, FCA, ASC	Administrateur nommé (fin de mandat en juin 2025)
Mme Josée O'Leary	Administratrice nommée (début de mandat en septembre 2025)
Mme Anne Prévost, H.D.	Administratrice élue
Mme Stéphanie Ritchie, H.D.	Administratrice élue, présidente du comité

MEMBRES INVITÉS SANS DROIT DE VOTE

M. Walter Barbosa	Responsable des ressources financières et matérielles
Mme Geneviève Dorais-Beauregard, Adm.A	Directrice générale de l'Ordre, secrétaire du comité (à partir de septembre 2025)
M. Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.	Président de l'Ordre
Me Laurence Rey El fatih, LL. B	Directrice des affaires juridiques et secrétaire de l'Ordre

2.9.3 Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'assister le CA de l'Ordre en ce qui a trait à la mise en place de pratiques, de politiques et de normes afin d'assurer une gestion des ressources humaines efficace et mobilisatrice.

Pour obtenir le mandat détaillé, consulter la Politique de gouvernance.

Activités du comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a tenu six séances en 2025-2026. Voici ses principales réalisations :

- La nomination de la présidence du comité ;
- La définition des objectifs annuels du comité pour l'exercice financier 2025-2026 ;
- La révision de postes et les ajustements organisationnels ;
- L'accompagnement de la directrice générale et son intégration ;
- La présentation des dossiers de la direction générale ;
- Le suivi des travaux de préparation d'un énoncé de position en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, en collaboration avec le comité de gouvernance ainsi que la validation de l'énoncé de position de l'Ordre en faveur du développement durable ;
- Le suivi du programme d'assurance collective du personnel de l'Ordre ;
- Les travaux de révision des politiques suivantes :
  - La Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et processus de traitement des plaintes et signalements (en cours),
  - La Politique sur la prévention de la violence familiale, conjugale ou à caractère sexuel au travail (en cours),
  - La section sur la formation continue de la Politique sur les conditions de travail et la rémunération des gestionnaires, des professionnelles et professionnels et du personnel de soutien administratif;
- L'évaluation de l'atteinte de ses objectifs annuels et l'autoévaluation annuelle de son efficacité et de sa performance.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^me^ Véronique Dionne, H.D.	Administratrice élue et présidente du comité
M. René Joyal, CRHA	Administrateur nommé
M^me^ Thi Sopha Son, H.D.	Administratrice

MEMBRES INVITÉS SANS DROIT DE VOTE

M^me^ Geneviève Dorais-Beauregard, Adm.A	Ddirectrice générale de l'Ordre, secrétaire du comité (à partir de septembre 2025)
M. Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.	Président de l'Ordre
M^e^ Laurence Rey El fatih, LL. B	Directrice des affaires juridiques et secrétaire de l'Ordre



Direction générale



2.10 Directrice générale

Mot de la directrice générale

L'an dernier, mon prédécesseur au poste, Jacques Gauthier, avait débuté ce mot en parlant de changement dans la continuité. Dans le même ordre d'idées, nous pourrions dire que l'année 2025-2026 en a été une d'achèvement tout autant que de commencement. Je souligne d'abord la fin de la longue et importante contribution de Jacques Gauthier, qui a assuré la direction générale et le secrétariat de l'Ordre pendant huit ans. L'organisation et la profession ont grandi sous sa direction.

Changements à la structure terminés

Le conseil d'administration de l'Ordre a choisi de profiter de ce changement de direction pour parfaire la restructuration de l'organigramme débutée quelques années auparavant. C'est ainsi qu'il a déplacé la responsabilité du secrétariat de l'Ordre de la direction générale vers la direction des affaires juridiques. Laurence Rey El fatih, qui agissait jusque-là comme secrétaire adjointe et comme directrice des affaires juridiques, a été nommée secrétaire de l'Ordre. Avec un nombre de membres en croissance, une profession désormais pourvue d'activités réservées et une organisation dont la taille a donc conséquemment grandi, cette évolution dans les fonctions permet de maintenir avec rigueur l'assurance de notre mission de protection du public. Je remercie d'ailleurs Laurence d'avoir assuré avec succès l'intérim à la direction générale en cumul de ses fonctions entre le départ de mon prédécesseur et mon entrée en poste!

Ce changement consolide la structure organisationnelle de l'Ordre, qui s'appuie sur un comité de direction composé de la directrice des affaires juridiques et secrétaire de l'Ordre, de la directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire ainsi que de la syndique. Pour assurer le bon fonctionnement de ses activités et appuyer le comité de direction, l'Ordre compte également sur un comité de gestion. Celui-ci est composé de la coordonnatrice de l'inspection professionnelle, de la coordonnatrice du développement professionnel, de la coordonnatrice de l'admission, de la responsable des communications et du responsable des ressources financières et matérielles. Cette année, ces comités ont joué un rôle essentiel en assurant la poursuite des activités de l'Ordre et son alignement sur les orientations stratégiques dans un contexte de transition à la direction générale.

Plein potentiel et autonomie

Le règlement sur la formation continue obligatoire, dont la seconde année s'est terminée en 2025-2026, constitue un élément central de protection du public, mais également un outil important pour que les hygiénistes dentaires développent leur plein potentiel. Le développement continu de ses compétences et connaissances, la mise à jour des compétences techniques et la réflexion sur sa pratique sont des outils essentiels à toute professionnelle ou tout professionnel.

Nous savons cependant que cette fin de première période de référence de deux ans a apporté son lot de défis. Si la très grande majorité des membres ont réussi à remplir leurs obligations en matière de formation continue et à les inscrire à leur dossier de manière conforme, certains éléments du règlement ont généré quelques difficultés pour d'autres – pensons notamment à la distinction entre les heures de formation suivies auprès d'un prestataire reconnu par l'Ordre et les heures de formation complémentaires (article 6 et article 8).

Afin de soutenir les membres dans l'application du règlement et dans leur reddition de compte, l'Ordre a notamment ajouté une ressource temporaire à l'équipe du développement professionnel, ce qui a permis de réduire autant que possible le délai de réponses aux nombreuses questions. La foire aux questions a également été bonifiée en continu, notamment par l'intégration de nouvelles questions fréquentes et par la clarification de certaines réponses.

Toujours dans le but de soutenir les membres dans leur mise en œuvre des obligations de formation continue, l'Ordre a soumis à l'Office des professions du Québec un projet de règlement afin de modifier certains éléments du règlement sur la formation continue obligatoire. Une consultation des membres sur les modifications proposées a été effectuée à l'automne 2025 et a confirmé à l'équipe que ces propositions faciliteraient leur application du règlement. Pour la nouvelle période de référence, les hygiénistes dentaires auront notamment un plus grand choix d'activités pour se conformer à l'article 6.

Finalisation de projets d'envergures

Après plusieurs années de travaux, l'entrée en vigueur du *Règlement sur les conditions et les modalités suivant lesquelles l'hygiéniste dentaire peut effectuer un débridement parodontal non chirurgical sans ordonnance*, le 11 septembre 2025, a marqué un jalon supplémentaire important à la concrétisation de l'autonomie que possèdent les hygiénistes dentaires depuis 2020. Afin que ces dernières puissent pleinement effectuer cette activité tout en s'assurant de protéger le public, l'Ordre a publié un guide pour accompagner ses membres dans l'intégration de l'activité.

Ce guide marque un autre tournant dans les pratiques de l'Ordre, soit celui du langage clair. À différentes occasions, plusieurs membres nous avaient effectivement souligné que certains de nos contenus, documents et pages Web étaient plutôt hermétiques, parfois trop juridiques et pas toujours accessibles à la compréhension. En confiant à une entreprise spécialisée en langage clair en santé le soin de réviser ce document, nous avons pris les moyens pour répondre à cette critique constructive de nos membres. Les témoignages positifs que nous avons reçus lors de la diffusion démontrent que c'était la voie à prendre.

L'année 2025-2026 a également été marquée par l'aboutissement de projets porteurs, comme la publication du guide explicatif interordres. Élaboré conjointement par l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, l'Ordre des dentistes du Québec, l'Ordre des denturologistes du Québec et l'Ordre des technologues en prothèses et appareils dentaires du Québec, ce guide propose une interprétation claire et harmonisée des champs d'exercice et des activités réservées. Sa publication est le fruit d'un important travail de collaboration.

C'est également cette année que l'Ordre a terminé et diffusé son énoncé de position en matière de développement durable. Celui-ci intègre un volet essentiel sur l'équité, la diversité et l'inclusion, dont les principes sont désormais pris en considération dans les actions de l'Ordre.

COMITÉS INTERNES DE L'ORDRE

Outre le comité de direction et le comité de gestion, différents comités internes ont participé à assurer la mission de l'Ordre dans le respect des différentes lois et politiques, et ce, tout en assurant une rigueur scientifique :

- Comité des enjeux professionnels ;
- Comité de santé et sécurité ;
- Comité sur la gestion documentaire ;
- Comité d'accès à l'information et protection des renseignements personnels ;
- Comité éditorial de la revue *L'Explorateur.*

Collaborations avec des partenaires de l'Ordre

Les prochains paragraphes offrent un aperçu des autres activités réalisées en cours d'année qui méritent une attention particulière.

- **Régie de l'assurance maladie du Québec**

Au cours de l'exercice 2025-2026, l'Ordre a poursuivi sa collaboration avec des représentants de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) afin d'assurer un transfert de données professionnelles concernant les hygiénistes dentaires pour leur permettre d'avoir accès au Dossier santé Québec et de facturer leurs services dans le cadre du Programme relatif à certains services fournis par les hygiénistes dentaires. De plus, l'Ordre a été consulté à deux reprises sur des communiqués de la RAMQ destinés aux hygiénistes dentaires.

- **Ministère de la Santé et des Services sociaux**

En plus des travaux décrits à la section 16 du rapport, l'Ordre a contribué aux travaux du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant l'élaboration de la future Politique nationale de soutien à domicile. L'Ordre a également participé à l'élaboration de la planification stratégique de Santé Québec.

Le président, la directrice générale et la secrétaire tiennent également des rencontres périodiques avec les dentistes-conseils du ministère afin d'assurer le suivi des dossiers touchant le domaine buccodentaire et, plus particulièrement, les hygiénistes dentaires impliquées et impliqués dans les programmes de soins encadrés par le ministère.

- **Ministère de l'Enseignement supérieur**

L'Ordre a poursuivi sa collaboration dans l'élaboration du nouveau programme d'enseignement collégial *Techniques d'hygiène dentaire.*

- **Conseil interprofessionnel du Québec**

Plusieurs membres du personnel de l'Ordre participent aux forums et aux groupes de travail du CIQ.

Forums du CIQ :

- Le forum des présidences ;
- Le forum des directions générales ;
- Le forum de l'admission ;
- Le forum des syndics ;
- Le forum de l'inspection professionnelle ;
- Le forum des conseillers et conseillères juridiques ;
- Le forum des secrétaires de conseil de discipline.

Groupes de travail du CIQ :

- Le groupe de travail portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre;
- Le groupe de travail des directeurs généraux sur les technologies de l'information;
- Le groupe de travail sur l'intelligence artificielle.

- **Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada**

La mission de la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada consiste à assumer la direction nationale de la réglementation en hygiène dentaire visant à protéger le public. L'Ordre est membre de la Fédération et, à ce titre, détient un siège d'administrateur à son conseil d'administration.

Depuis le 2 juin 2025, c'est la secrétaire de l'Ordre qui occupe ce siège au sein du conseil d'administration de Fédération. À ce titre, elle a collaboré aux travaux de la Fédération, notamment l'élaboration de sa nouvelle planification stratégique à venir, ainsi qu'à divers projets.

www.fdhrc.ca/wp/fr/

- **Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes**

SERTIH
Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes

Le Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH) de l'Institut national de santé publique du Québec s'adresse aux personnes professionnelles ou étudiantes de la santé du Québec qui sont porteuses d'une infection transmissible par le sang et qui posent des actes à risque de transmission. Le Service leur permet d'obtenir une évaluation du risque de transmission de leur infection à des patientes ou patients dans le cadre de leur pratique ou de leur stage. La directrice des affaires juridiques et secrétaire agit à titre de représentante de l'Ordre au comité directeur du SERTIH.

En conclusion

En terminant, je souhaite remercier sincèrement toute l'équipe du personnel de l'Ordre. J'ai découvert à mon arrivée en poste une équipe hautement engagée, qui a fait preuve d'une précieuse résilience dans ce changement significatif pour elle, soit le changement de direction générale. Je remercie également Jean-François Lortie, président, pour son appui pendant cette transition et, de manière générale, pour le travail colossal qu'il accomplit pour l'Ordre et la profession. Merci aux membres du conseil d'administration, qui ont été plus qu'accueillants et qui s'impliquent avec cœur dans la gouvernance de l'Ordre. Finalement, merci aux membres des différents comités de l'Ordre pour leur appui précieux à notre mission de protection du public et pour la mise à contribution de leur immense bagage de compétences.

Je suis très fière de signer ce premier mot de la direction générale et de témoigner du bilan des activités de toutes les personnes qui contribuent aux résultats et aux succès de l'organisation.

La directrice générale

Geneviève Dorais-Beauregard, Adm.A.

Entrée en fonction et rémunération de la directrice générale

La directrice générale est entrée en fonction le 2 juillet 2025.

Sa rémunération globale pour l'exercice financier 2025-2026 est de 133 562,06 $. Cette rémunération comprend :

- Le salaire (110 255,76 $);
- La contribution REER de l'employeur (9 923,02 $);
- La contribution de l'employeur à l'assurance collective (567,71 $).

2.11 Ressources humaines

Pour l'Ordre, le nombre d'heures travaillées par semaine pour un statut d'employé à temps complet est de 35 heures.

Au 31 mars 2026, l'Ordre comptait un équivalent de 26,6 employés et employées à temps complet (incluant la présidence), et un poste à temps partiel (0,8) était vacant.

2.12 Assemblée générale annuelle

Au cours de l'assemblée générale annuelle des membres, tenue le 12 novembre 2025 par webdiffusion, les faits saillants du rapport annuel 2024-2025 de l'Ordre furent présentés. Les 328 membres réunis ont :

- Donné leurs derniers commentaires sur le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2026-2027 recommandé par le conseil d'administration;
- Adopté la rémunération du président ainsi que des administratrices et des administrateurs élus pour l'exercice financier 2026-2027;
- Nommé l'auditeur indépendant chargé de l'audit des livres et des comptes de l'Ordre au 31 mars 2026.

2.13 Assemblées générales extraordinaires

L'Ordre n'a pas tenu d'assemblée générale extraordinaire cette année.

PERSONNEL DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

DIRECTION GÉNÉRALE

Geneviève Dorais-Beauregard	Directrice générale (prise de poste au 2 juillet 2025)
Estelle Macher	Adjointe de direction à la direction générale

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Catherine Roberge	Responsable des communications
Lola Nunes	Adjointe de direction à la présidence et aux communications
Liliane Mukendi Muswamba	Réceptionniste et commis-secrétaire

RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Walter Barbosa	Responsable des ressources financières et matérielles
Olga Milyaeva	Adjointe administrative aux ressources financières et matérielles

BUREAU DE LA PRÉSIDENCE

Lola Nunes	Adjointe de direction à la présidence et aux communications

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Me Laurence Rey El fatih	Directrice des affaires juridiques et secrétaire de l'Ordre
Me Alexandra-Christina Sirois	Conseillère juridique et secrétaire adjointe
Nancy Vallée	Adjointe de direction au secrétariat général
Wassila Benhassine	Agente au tableau de l'Ordre (jusqu'au 18 septembre 2025)
Marjory Delpuch	Agente au tableau de l'Ordre (depuis le 5 janvier 2026)

ADMISSION

Anna-Maria Cuzzolini, H.D.	Coordonnatrice de l'admission
Hélène Péloquin, H.D.	Analyste à l'admission
Nadine Caron	Adjointe administrative à l'admission et au tableau de l'Ordre

DIRECTION DE L'EXERCICE DE L'HYGIÈNE DENTAIRE

Annie Deguire, H.D.	Directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire
Nesrine Adjtoutah	Agente de recherche et de développement (depuis le 20 octobre 2025)

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Masengu Joëlle Mbanga, H.D.	Coordonnatrice de l'inspection professionnelle
Carolle Bujold, H.D.	Inspectrice
Katerine Vannini, H.D.	Inspectrice
Julie Lessard, H.D.	Inspectrice
Marie-Astrid Colin	Adjointe administrative à l'inspection professionnelle
Jinette Laparé	Adjointe administrative à l'inspection professionnelle (temps partiel)

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dieuline Jean-Charles, H.D., B. Éd.	Coordonnatrice du développement professionnel
Meriem Bentaleb	Agente administrative au développement professionnel (depuis le 12 mars 2026)
Linda Charles	Agente administrative au développement professionnel (du 21 janvier au 6 février 2026)
Marjory Delpuch	Adjointe administrative au développement professionnel (jusqu'au 5 janvier 2026)
Karine Férère-Antoine	Adjointe administrative au développement professionnel (depuis le 9 juillet 2025; temps partiel)

BUREAU DU SYNDIC

Julie Boudreau, H.D.	Syndique
Johanie Hamel, H.D.	Syndique adjointe
Marie-Béatrice Georges	Adjointe de direction au bureau de la syndique (jusqu'au 14 janvier 2026)



03

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

En vertu du *Règlement sur le comité de la formation des hygiénistes dentaires*, un comité de la formation est institué au sein de l'Ordre. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.

3.1 Réunions du comité de la formation

Au cours de l'exercice 2025-2026, le comité a tenu deux réunions.

3.2 Examen des programmes d'études

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice 2025-2026.

3.3. Autres activités du comité

Au cours de leurs deux réunions, les membres du comité ont notamment abordé les dossiers suivants :

- L'état de situation concernant le programme de formation d'appoint pour dentistes formés à l'étranger et les enjeux liés à une offre pérenne du programme qui mène à l'obtention d'une attestation d'études collégiales ;
- Les enjeux liés à l'accès aux formations et aux stages cliniques pour les personnes demandant une réinscription au Tableau des membres de l'Ordre ou voulant reprendre l'exercice de fonctions cliniques après une absence de plus de cinq ans;
- Les enjeux de pénurie de main-d'œuvre en hygiène dentaire;
- L'agrément des programmes d'enseignement en hygiène dentaire.

COMPOSITION DU COMITÉ

Représentant l'Ordre	
M^me^ Anna Maria Cuzzolini, H.D.	Coordonnatrice de l'admission, présidente du comité
M^me^ Annie Deguire, H.D.	Directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire

Représentant la Fédération des cégeps	
M. Jean-Yves Tremblay (jusqu'au 27 janvier 2026)	Cégep Garneau
M. Christian Tremblay	Cégep de Chicoutimi
Hélène Gasc (depuis le 27 janvier 2026)	Cégep de Matane

Représentant le ministère de l'Enseignement supérieur
Édith Paquette-Lemieux (depuis le 19 septembre 2025)
Bruno Gariépy (représentant suppléant)

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

M^e^ Laurence Rey El fatih, (depuis le 10 octobre 2025)	Directrice des affaires juridiques et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité

04

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

4.1 Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

Une candidate ou un candidat peut bénéficier d'une équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre si elle ou il remplit les conditions prévues au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation* pour la délivrance d'un permis de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

De plus, une candidate ou un candidat de la Suisse peut bénéficier d'une reconnaissance des qualifications aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre si elle ou il remplit les conditions prévues au *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la Suisse en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.*

Le conseil d'administration de l'Ordre a délégué ces pouvoirs discrétionnaires au comité d'admission, qui est apte à disposer de ces demandes d'équivalence et de reconnaissance des qualifications.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^me^ Anna Maria Cuzzolini, H.D.	Coordonnatrice de l'admission et présidente du comité
M^me^ Anila Hasko, H.D., M. Éd.	—
M^me^ Guylaine Vallée, H.D., B. Éd.	—
M^me^ Daniela Paula Timm, H.D.	—
M. Imed Ben Achour, H.D.	(depuis le 24 janvier 2025)
Marilyn Trudeau, H.D.	(depuis le 29 mai 2025)

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

M^me^ Nadine Caron	Adjointe administrative à l'admission

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME OU DE LA FORMATION

Diplôme ou formation			
Nombre de personnes concernées	**Au Québec**	**Hors du Québec***	**Hors du Canada**
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	1	38
Demandes reçues au cours de l'exercice	0	2	62
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition	0	0	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle	0	3	80
Demandes refusées au cours de l'exercice	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0	0	20

* Mais au Canada

PERSONNES CONCERNÉES PAR DES EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES

Nombre de personnes concernées par chacune des exigences complémentaires imposées			
Diplôme ou formation obtenus	**Au Québec**	**Hors du Québec***	**Hors du Canada**
Un ou des cours	0	3	80
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	3	80
Un ou des examens	0	0	0
Autres exigences complémentaires	0	0	0

* Mais au Canada

4.2 Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

4.3 Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance des permis ou des certificats de spécialiste

En application du cinquième paragraphe de l'article 62.0.1 du *Code des professions*, toute personne chargée par l'Ordre d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis et de certificat de spécialiste doit suivre une formation sur l'évaluation des qualifications professionnelles, une formation sur l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'une formation en gestion de la diversité ethnoculturelle.

Le tableau ci-après illustre le nombre de personnes concernées ayant suivi lesdites formations à la fin de l'exercice et celles qui doivent être formées.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement		
Nombre de personnes	**l'ayant suivie**	**ne l'ayant pas suivie**
Évaluation des qualifications professionnelles	19	6
Égalité entre les femmes et les hommes	17	8
Gestion de la diversité ethnoculturelle	17	8

4.4 Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste

Accompagnement des candidats étrangers

Les séances d'information pour les dentistes formés à l'étranger sont offertes en mode virtuel. Au cours de l'exercice 2025-2026, 4 rencontres ont permis à 56 participants et participantes d'y assister. Ces rencontres visent à distinguer clairement la profession de dentiste de celle d'hygiéniste dentaire, considérant que cette dernière est habituellement inexistante dans les pays d'origine des candidats et candidates.

Les séances d'information portent sur la profession d'hygiéniste dentaire, sur le mandat de l'Ordre envers le public ainsi que sur le processus d'équivalence et sa procédure. Le contenu de la présentation a été révisé et bonifié au cours de l'exercice.

L'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) Québec-Suisse

Depuis la mise en place du *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la Suisse en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*, le 19 janvier 2023, aucune demande n'a été reçue de la part de personnes candidates provenant de la Suisse.

Soutien à l'offre de l'attestation d'études collégiales pour dentistes formés à l'étranger

Une attestation d'études collégiales a été créée il y a plusieurs années afin de permettre aux dentistes formés à l'étranger de développer les compétences requises par l'Ordre en vue d'obtenir la pleine reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de la formation.

Le cégep de Saint-Hyacinthe a offert cette formation d'appoint en 2024-2025, et 23 dentistes formés à l'étranger l'ont terminée avec succès en août 2025.

L'Ordre et ses partenaires ont mené plusieurs actions afin que l'offre de ce programme puisse être reconduite pour l'exercice 2025-2026, mais au 31 mars 2026, aucune nouvelle n'était encore annoncée.

Des démarches ont été entreprises dans le but de réduire la précarité entourant cette offre de formation sur une base annuelle et d'explorer d'autres solutions pour répondre à des besoins de plus en plus pressants.



05

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Le comité de révision des équivalences a pour mandat de donner un avis sur la décision prise par le comité d'admission concernant les demandes d'équivalence de diplôme ou de la formation lorsqu'une candidate ou un candidat insatisfait en demande la révision, et ce, en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

Le comité a également pour mandat d'examiner et de traiter toute demande de révision d'une décision prise par le comité d'admission dans le cadre d'une demande visant à obtenir la reconnaissance des qualifications professionnelles en application du *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la Suisse en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* et concluant que les mesures de compensation ne sont pas remplies.

Demandes de révision traitées par le comité de révision des équivalences	Nombre
Demandes de révision **pendantes au 31 mars de l'exercice précédent** (n'ayant pas fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	1
Demandes de **révision reçues au cours de l'exercice** (au total)	7
Demandes de révision présentées **hors délai**	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (y compris les demandes pendantes) [au total]	8
maintenant la décision initiale	6
modifiant la décision initiale	2
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu au règlement	8
Demandes de révision **pendantes au 31 mars de l'exercice** (n'ayant fait l'objet d'aucune décision au 31 mars de l'exercice)	0

Toutes les demandes reçues et traitées découlent de l'application du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.



Autres activités du comité

- Une membre du comité a participé à la formation *Briser les barrières invisibles : enjeux d'égalité et d'équité entre les hommes et les femmes dans la délivrance des permis*, offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec et destinée au personnel des ordres et aux membres des comités impliqués dans les dossiers d'équivalence.
- L'ensemble des membres du comité ont participé à une formation sur le fonctionnement du comité d'admission de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, offerte par la présidente de ce comité.
- L'ensemble des membres du comité ont participé à la formation *Équivalence de diplôme et de formation : l'obligation pour le comité de révision d'agir équitablement*, offerte par la firme d'avocats Therrien Couture Jolicoeur.
- Une membre du comité a participé à la formation *La civilité et la prévention du harcèlement*, offerte par la firme Flexia Conseil. Deux autres membres du comité avaient déjà suivi cette formation au cours d'exercices financiers précédents.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^me^ Caroline Bessette, H.D.	(mandat renouvelé le 22 novembre 2025)
M^me^ Dalila Bouzidi, H.D.	—
M^me^ Salma Chatoo, H.D.	—
M^me^ Hélène Hébert, H.D.	—
M^me^ Dorcas Ngassa Njandjou, H.D.	(jusqu'au 17 mars 2026)

Un poste était vacant du 18 au 31 mars 2026.

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

M^e^ Alexandra-Christina Sirois Avocate	Conseillère juridique et secrétaire adjointe

06

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

6.1 Assurance responsabilité professionnelle – tous les membres

Le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* prévoit qu'il est obligatoire pour tous les membres de l'Ordre, sans exception, de souscrire au contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre. Ce règlement ne prévoit aucun cas de dispense possible.

		Montant prévu de la garantie	
Moyen de garantie	**Nombre de membres**	**par sinistre**	**pour l'ensemble des sinistres**
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	7 320	1000 000 $	1000 000 $
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre (régime individuel)	0	s. o.	s. o.
Autre couverture	0	s. o.	s. o.
Cautionnement ou autre garantie	0	s. o.	s. o.
Dispenses (exemptions)	0		

6.2 Assurance responsabilité professionnelle – Membres exerçant au sein d'une société (en organisation)

La *Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*, entrée en vigueur le 7 novembre 2024, permet aux membres, depuis cette date, d'exercer au sein de tout type d'organisation. En conséquence, depuis février 2025, conformément au paragraphe 3 de l'article 187.11 du Code de professions, les personnes morales et les sociétés à responsabilité limitée sont également couvertes pour la responsabilité professionnelle par le même régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle que celui des membres.

6.3 Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

Tout membre doit informer son ordre professionnel de toute réclamation à l'égard de sa responsabilité professionnelle formulée à son encontre auprès de son assureur et de toute déclaration de sinistre qu'elle ou il formule auprès de son assureur à ce sujet.

	Nombre
Réclamations formulées contre les membres ou déclarations de sinistre formulées par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	1
Membres concernés par ces réclamations	1

6.4 Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au Bureau du syndic

Tout membre doit informer son ordre professionnel de toute réclamation à l'égard de sa responsabilité professionnelle formulée à son encontre auprès de son assureur et de toute déclaration de sinistre qu'elle ou il formule auprès de son assureur à ce sujet.

Lorsque l'Ordre en est informé par un ou une membre de toute réclamation à l'égard de sa responsabilité professionnelle formulée à son encontre auprès de son assureur ou de toute déclaration de sinistre qu'elle ou il a formulée auprès de son assureur à ce sujet, il peut transmettre ces informations au comité d'inspection professionnelle ou au Bureau du syndic afin que la nature de la demande de réclamation puisse être étudiée.

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle	1
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Bureau du syndic	1

6.5 Renseignements spécifiques au fonds d'assurance de l'Ordre

L'Ordre ne détient pas de fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle.

07

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires, pour le compte de leurs clients et clientes ou d'autres personnes.

08

ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

8.1 Législation et réglementation de l'Ordre

8.1.1

Règlement sur les conditions et les modalités suivant lesquelles l'hygiéniste dentaire peut effectuer un débridement parodontal non chirurgical sans ordonnance

Le *Règlement sur les conditions et les modalités suivant lesquelles l'hygiéniste dentaire peut effectuer un débridement parodontal non chirurgical sans ordonnance* est entré en vigueur le 11 septembre 2025. Comme son titre l'indique, ce règlement prévoit les conditions et modalités que doit respecter l'hygiéniste dentaire afin de réaliser un débridement parodontal non chirurgical sans l'ordonnance d'un ou d'une dentiste.

Afin d'outiller les membres quant à la compréhension du *Règlement*, l'Ordre a publié un guide explicatif, disponible sur son site Internet.

8.1.2

Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels

La première cohorte du programme délocalisé en techniques d'hygiène dentaire au cégep de Matane a débuté à l'automne 2023, et les premiers finissants et finissantes de cette cohorte ont terminé leur formation au printemps 2026. Dans ce contexte, l'Ordre a effectué des démarches auprès de l'Office des professions du Québec pour ajouter le Cégep de Matane à l'article 2.01 du règlement, de manière que le diplôme de cet établissement d'enseignement soit reconnu aux fins de la délivrance d'un permis d'exercice en hygiène dentaire.

Le projet de règlement a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* pour une consultation publique de 45 jours au début de l'exercice suivant, le 1er avril 2026.

Par ailleurs, il est à noter que le 29 août 2024, le ministère de l'Enseignement supérieur a octroyé au Cégep de Matane l'autorisation permanente d'offrir le programme d'études collégiales en techniques d'hygiène dentaire à compter de l'année scolaire 2025-2026, pérennisant ainsi cette offre de formation dans la région gaspésienne.

8.1.3

Règlement sur les cabinets et les effets des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Depuis 2020, la loi confère aux hygiénistes dentaires le droit d'exercer plusieurs activités réservées, de pratiquer en toute autonomie et d'avoir leur propre cabinet d'hygiène dentaire. L'Ordre travaille depuis à la mise en place d'un nouveau cadre normatif et réglementaire, incluant de nouvelles normes en matière de tenue de cabinets et de tenue des dossiers qui tiennent compte de cette perspective.

Lors de l'exercice précédent, le 24 janvier 2025, le conseil d'administration de l'Ordre a procédé à l'adoption de principe du projet de règlement devant remplacer le *Règlement sur les cabinets et les effets des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*. Les travaux d'élaboration des nouvelles normes se sont poursuivis en 2025-2026 en vue de la mise sur pied, au cours du prochain exercice, d'espaces de dialogue avec les membres et de la bonification du projet de normes et du projet de règlement. Une consultation formelle est également prévue lors du dépôt du projet de règlement à l'Office des professions du Québec.

8.1.4

Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires

Dans la foulée de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la demande de membres le 1er juin 2024 et des commentaires formulés à l'égard du *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires*, l'Ordre avait entrepris les démarches nécessaires en vue d'y apporter certaines modifications visant à :

- Répondre de manière plus équitable aux obligations des membres qui s'inscrivent ou se réinscrivent en cours de période de référence;
- Bonifier le nombre d'organismes reconnus à l'article 6 en y ajoutant des prestataires de formation continue ayant obtenu une accréditation délivrée par un organisme reconnu par l'Ordre, comme la SOFEDUC (Société de formation et d'éducation continue) ;
- Diversifier l'offre d'activités d'évaluation de la pratique proposées par l'Ordre (ex. : groupes de codéveloppement, webinaires asynchrones interactifs, etc.).

Ainsi, le 11 décembre 2025, le *Règlement modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires* a été publié dans la *Gazette officielle du Québec*, et les modifications sont entrées en vigueur le 1er avril 2026.

L'Ordre met à la disposition des membres une foire aux questions portant notamment sur ces modifications.

8.2 Normes, guides, standards de pratique ou lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession

8.2.1

Application du Code des professions – nouveau champ d'exercice des hygiénistes dentaires et activités réservées à la profession

Depuis l'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*, en 2020, l'Ordre a pris part à des travaux interordres pour faciliter l'application des changements législatifs et échanger sur les enjeux des dentistes et des hygiénistes dentaires. L'objectif : informer clairement les membres des ordres concernés ainsi que le public au regard du champ d'exercice et des activités réservées.

Des travaux réalisés par les quatre ordres du domaine buccodentaire ont notamment mené à la publication, en février 2026, d'un guide explicatif interordres portant sur les champs d'exercice et les activités réservées à chaque profession.

Toujours en lien avec le champ d'exercice et les activités réservées aux hygiénistes dentaires, on compte également :

- La publication d'un article dans la revue scientifique *L'Explorateur* (vol. 35, nº 4), « L'intelligence artificielle : état des connaissances et enjeux pour la pratique professionnelle en hygiène dentaire » ;
- La mise à jour continue des Lignes directrices sur la prévention et le contrôle des infections et le retraitement des dispositifs médicaux avec l'Ordre des dentistes du Québec pour la publication conjointe sur nos sites Internet respectifs ;
- L'élaboration de préceptes guidant la pratique de l'hygiéniste dentaire au regard de son champ d'exercice et de ses activités réservées.

8.2.2 Normes de prévention et de contrôle des infections

Afin de soutenir l'Ordre et ses membres dans la mise à jour continue des normes relatives à la prévention et au contrôle des infections (PCI) applicables à l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire, le conseil d'administration de l'Ordre a constitué un comité permanent sur ce sujet.

Le mandat du comité sur la prévention et le contrôle des infections consiste à :

- Contribuer à la mise à jour continue des normes de PCI de l'Ordre;
- Assurer une veille des pratiques exemplaires et des données scientifiques applicables en la matière;
- Contribuer à l'offre de formation continue donnée par l'Ordre dans ce domaine;
- Contribuer à la mise en place d'outils et de publications destinés aux membres et au public;
- Émettre des avis à la demande du conseil d'administration ;
- Contribuer à l'analyse de documents ou projets gouvernementaux liés à la PCI (ministères, Institut national de santé publique du Québec, Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, etc.).

Le comité s'est réuni à trois reprises en 2025-2026 et a été invité à contribuer :

- à la mise à jour des Lignes directrices sur la prévention et le contrôle des infections et le retraitement des dispositifs médicaux;
- à la révision des outils de l'inspection professionnelle :
  - Boîte à outils pour démarrage d'un cabinet d'hygiéniste dentaire (en lien avec la PCI),
  - Protocole à suivre à la suite d'une exposition à du matériel biologique ;
- au processus de validation du nouveau programme de surveillance générale d'une des compétences concernant la PCI.

COMPOSITION DU COMITÉ

Mme Annie Deguire, H.D.	Présidente du comité (OHDQ)
Mme Debbie DesRivières, H.D.	Membre
Mme Joëlle Masengu Mbanga, H.D.	Secrétaire du comité (OHDQ)
Mme Julie Lafitte, H.D.	Membre
Mme Karine Boulianne, H.D.	Membre
Mme Myriam Cielo Pérez Osorio, H.D.	Membre
Mme Natalie-Navion-Bélair, H.D.	Membre

8.3 Avis ou prises de position adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession

L'Ordre n'a pas diffusé d'avis ou de prises de position à l'attention de ses membres au cours de l'exercice 2025-2026.



8.4 Autres activités de soutien à la pratique professionnelle des membres

L'Ordre offre un service de soutien par téléphone et par courriel à ses membres et au public quant à l'exercice de la profession d'hygiène dentaire. Les membres du personnel de l'Ordre contribuent à ce soutien, selon leur secteur d'activité respectif.



09

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

En vertu du *Code des professions*, un comité d'inspection professionnelle doit être institué au sein de chaque ordre professionnel.

Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice ainsi qu'à la vérification des biens qui leur sont confiés par leur clientèle ou par d'autres personnes.

9.1 Personne nommée responsable de l'inspection professionnelle et inspecteurs et inspectrices

L'Ordre n'a pas prévu de nommer une personne responsable de l'inspection professionnelle, au sens du deuxième alinéa de l'article 90 du *Code des professions*.

	Nombre
Inspecteurs ou inspectrices à temps complet	3
Inspecteurs ou inspectrices à temps partiel	0

9.2 Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice

Le programme de surveillance générale 2025-2026 a été adopté par le CA en mars 2025 et publié à l'intention des membres de l'Ordre dans *L'Explo+* de mars 2025. Il se présente comme suit :

I. MANDAT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre selon un programme de surveillance générale adopté par le conseil d'administration;
- Mettre en application de façon uniforme ce programme de surveillance générale, qui vise à contribuer au développement professionnel des membres de l'Ordre.

II. VALEURS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre;
- Une approche humaine et valorisante par une méthodologie d'appréciation équitable, basée sur l'amélioration continue des pratiques propres aux membres.

III. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres en application du programme de surveillance générale et par l'inspection particulière sur la compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des activités professionnelles exercées par les membres;
- Favoriser chez les membres une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'une professionnelle ou d'un professionnel ainsi qu'une bonne maîtrise des lois et des règlements qui régissent la profession;
- Offrir au ou à la membre des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public.

IV. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROGRAMME

- Appliquer le programme de surveillance générale auprès d'hygiénistes dentaires correspondant aux critères de sélection et aux facteurs de risque définis par le comité d'inspection professionnelle pour l'exercice 2025-2026;
- Mettre en place des outils permettant au ou à la membre l'autoappréciation de sa pratique et son développement professionnel;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Suggérer aux membres des outils ou des programmes de développement professionnel visant à corriger les lacunes évaluées;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au conseil d'administration, le cas échéant.

V. FACTEURS DE RISQUE POUR LA SÉLECTION DES MEMBRES À INSPECTER

Une ou un hygiéniste dentaire qui se retrouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes sera considéré en priorité pour une inspection :

- Détient un permis de l'Ordre, mais n'a jamais été inspecté;
- A obtenu son diplôme en techniques d'hygiène dentaire en 2024-2025;
- A reçu sa dernière visite de vérification professionnelle il y a cinq ans ou plus;
- Effectue un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus, ou reprend l'exercice de fonctions cliniques après cinq ans ou plus;
- A ouvert une entreprise privée d'hygiéniste dentaire au cours des 12 derniers mois.

VI. MÉTHODES DE SÉLECTION DES MEMBRES

- Par région, selon le code postal;
- Selon les facteurs de risques.

9.3 Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou inspections dites régulières

Au cours de l'exercice 2025-2026, 651 inspections professionnelles ont été effectuées, incluant 34 inspections de cabinets d'hygiène dentaire. Les membres visités ont reçu un questionnaire préparatoire, qui a ensuite été retourné au comité d'inspection professionnelle. Un rapport de vérification a été acheminé à 565 des membres ayant fait l'objet d'une visite. Les autres recevront leur rapport au cours du premier trimestre de l'exercice 2026-2027.

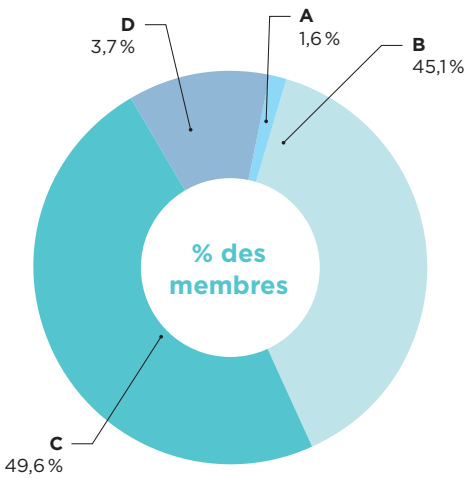
	Nombre de membre concernés
Inspections individuelles **pendantes au 31 mars de l'exercice précédent**	82
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres **au cours de l'exercice**	650
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle **au cours de l'exercice**	654
Visites individuelles réalisées **au cours de l'exercice**	651
Visites de cabinets d'hygiène dentaire réalisées au cours de l'exercice	34
Rapports d'inspection rédigés **au cours de l'exercice** à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection rédigés **au cours de l'exercice** à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection rédigés **au cours de l'exercice** à la suite de la combinaison des deux méthodes d'inspection professionnelle précédentes	565
*Rapports d'inspection rédigés à la suite de visites de cabinets d'hygiène dentaire réalisées **au cours de l'exercice***	34
Inspections individuelles **pendantes au 31 mars de l'exercice**	86

9.4 Bilan des inspections professionnelles

Les résultats des inspections professionnelles réalisées au cours de l'exercice 2025-2026 pour lesquelles un rapport a été rédigé au cours de l'exercice sont les suivants (ce tableau exclut le résultat des visites de cabinets d'hygiène dentaire) :

Résultat obtenu	Détail	Nombre de membres	% des membres
A	**Assume pleinement son statut de professionnel** La protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés et appliqués de façon exceptionnelle, en tout temps.	10	1,6 %
B	**Assume consciencieusement son statut de professionnel** La protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés et appliqués de façon remarquable, en situation de travail.	278	45,1 %
C	**Assume généralement l'importance de leur rôle pour une meilleure protection du public** L'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés et appliqués en situation de travail.	306	49,6 %
D	La protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés, mais présentent certaines faiblesses.	23	3,7 %
	TOTAL	**617**	**100 %**

POURCENTAGE DES MEMBRES INSPECTÉS SELON LES CATÉGORIES DU RÉSULTAT OBTENU À LA SUITE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE



Synthèse des recommandations transmises aux membres

Les principales recommandations transmises aux membres dans les rapports d'inspection concernaient des améliorations souhaitées sur les plans suivants :

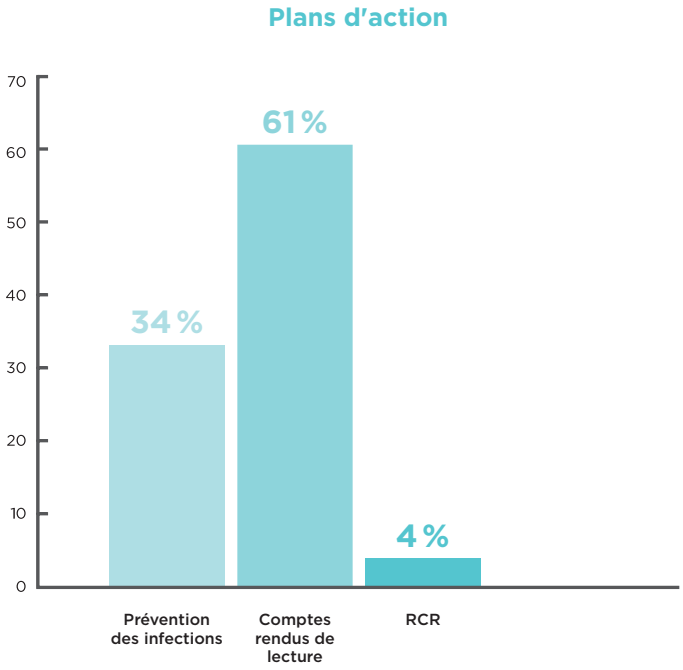
- La prévention et le contrôle des infections, incluant l'exposition professionnelle et le Service d'évaluation des risques de transmission des infections hématogènes (SERTIH) ;
- La réglementation et les obligations déontologiques ;
- La prévention de la maltraitance envers les personnes aînées et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la lutte contre cette maltraitance ;
- La planification des soins selon les informations du questionnaire médical ;
- Les situations d'urgence, incluant l'anaphylaxie ;
- La formation continue obligatoire et le développement professionnel ;
- La pratique basée sur les preuves scientifiques et les données actuelles de la science ;
- L'utilisation de produits et instruments autorisés au Canada ;
- Les droits des patients et patientes ;
- La prudence en ce qui concerne l'utilisation des réseaux sociaux ;
- La tenue des dossiers et la confidentialité.

Résumé des plans d'action

Pour une partie des membres, le comité a jugé qu'en plus des recommandations, un plan d'action contenant un ou plusieurs éléments liés à la protection du public était requis.

Modifications dans les mesures de prévention des infections	208
Comptes rendus de lecture	378
Formations RCR	24

POURCENTAGE DES INSPECTIONS À LA SUITE DESQUELLES UN PLAN D'ACTION A ÉTÉ DEMANDÉ, SELON LE SUJET CIBLÉ PAR LE PLAN



Afin de soutenir les hygiénistes dentaires dans leur pratique, le service d'inspection a assuré le suivi par communication informatique ou par téléphone. La Boîte à outils de l'inspection professionnelle de la section *Surveillance de la pratique* du site de l'Ordre a également été disponible en tout temps et mise à jour régulièrement. Elle contient de nombreuses références, notamment en ce qui a trait à la prévention et au contrôle des infections (PCI) et à aux autres objectifs de compétence du programme de surveillance générale.

9.5 Inspections de suivi

Aucune inspection de suivi n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été effectuée au cours de l'exercice.

9.6 Inspections des livres et registres et des comptes en fidéicommis

L'Ordre n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicommis de ses membres.

9.7 Inspections portant sur la compétence professionnelle

Aucune inspection portant sur la compétence dite particulière n'a été effectuée au cours de l'exercice.

9.8 Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	
Inspections individuelles régulières ;	**531**
Inspections de cabinet d'hygiène dentaire ;	**34**
Inspections pendantes au 31 mars de l'exercice précédent.	**82**
TOTAL	**647**

Régions administratives des membres rencontrés en surveillance générale

Le tableau ci-dessous illustre le nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection issu du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence, au cours de l'exercice, et ce, en fonction de la région administrative du lien où ces membres exercent principalement la profession.

En fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession	Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection		
À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence :	**Questionnaire ou formulaire**	**Visite**	**Les deux méthodes**
1. Bas-Saint-Laurent	0	0	4
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	0	0	27
3. Capitale-Nationale	0	0	39
4. Mauricie	0	0	9
5. Estrie	0	0	11
6. Montréal	0	0	216
7. Outaouais	0	0	37
8. Abitibi-Témiscamingue	0	0	7
9. Côte-Nord	0	0	6
10. Nord-du-Québec	0	0	5
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0	12
12. Chaudière-Appalaches	0	0	27
13. Laval	0	0	31
14. Lanaudière	0	0	50
15. Laurentides	0	0	31
16. Montérégie	0	0	121
17. Centre-du-Québec	0	0	14
18. Autre	0	0	0
TOTAL			**647**

9.9 Recommandations du comité d'inspection professionnelle

Aucune observation écrite ou verbale d'un ou d'une membre pouvant potentiellement faire l'objet d'une recommandation de réaliser avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation n'a été reçue, au cours de l'exercice, par le comité d'inspection professionnelle.

Aucune recommandation du comité d'inspection professionnelle n'a été adressée au conseil d'administration au cours de l'exercice.

9.10 Suivi des recommandations adressées au conseil d'administration

Aucun stage, cours de perfectionnement ou autre obligation à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle n'était à évaluer au cours de l'exercice.

9.11 Entraves à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de ses fonctions et informations transmises au Bureau du syndic

Aucun membre n'a fait entrave à un ou une membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à une inspectrice, à un inspecteur, à une experte ou à un expert dans l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice.

Un ou une membre a fait l'objet d'une transmission d'informations au Bureau du syndic au cours de l'exercice.

9.12 Autres activités relatives à l'inspection professionnelle

Les membres du comité, les inspectrices et la secrétaire du comité ont, notamment :

- validé le maintien d'une certification valide en réanimation cardiorespiratoire de l'ensemble des membres ayant fait l'objet d'une visite durant l'exercice financier et assuré le suivi requis ;
- mis à jour certains outils du programme de surveillance générale ;
- collaboré avec le Bureau du syndic pour certains dossiers ;
- participé aux formations et colloques organisés par le Conseil interprofessionnel du Québec ;
- rédigé deux articles de rappel aux membres dans la revue L'Explorateur. Le premier concernait les changements au processus d'inspection résultant de l'entrée en vigueur du Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires ; le deuxième résumait certains constats récurrents lors des inspections de cabinets d'hygiène dentaire, faisant l'objet de recommandations par le comité.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^me^ Sophie Campagna, H.D.	
M^me^ Mylène Chauret, H.D.	(jusqu'en février 2026)
M^me^ Julie Chrétien, H.D.	Présidente substitut du comité (jusqu'en septembre 2025)
M^me^ Marie-Josée Dufour, H.D.	Présidente du comité
M^me^ Camille Gagné Angers	

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

M^me^ Masengu Joëlle Mbanga, H.D.	Coordonnatrice de l'inspection professionnelle, secrétaire du comité



10

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

10.1 État de situation de l'Ordre au regard de la formation continue

ENCADREMENT DE LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

En vertu du *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires*, les hygiénistes dentaires doivent suivre, par période de référence, un minimum de 40 heures d'activités de formation continue lié à l'exercice de la profession.

Ces 40 heures doivent inclure :

- au moins 2 heures d'activités en éthique et en déontologie à partir d'une liste dressée par l'Ordre ;
- au moins 2 heures d'activités en lien avec les normes de prévention et de contrôle des infections à partir d'une liste dressée par l'Ordre ;
- au moins 4 heures d'activités en réanimation cardiorespiratoire pour enfants et adultes, incluant l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé ;
- au moins 2 heures d'activités d'évaluation de l'exercice de la profession.

La période de référence débute le 1er avril d'une année paire et s'étend sur deux ans.

OFFRE DE FORMATION CONTINUE

L'Ordre offre plusieurs activités de formation continue à ses membres, auxquelles s'ajoutent des activités d'autres organisations.

10.2 Activités relatives à l'application d'un règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre

10.2.1 Les dispenses de formation continue

L'hygiéniste dentaire peut être dispensée ou dispensé, en tout ou en partie, de l'obligation de suivre des activités de formation continue selon certaines situations décrites dans le règlement. Ce tableau fait état du nombre de demandes de dispense de formation continue reçues et refusées.

	Nombre
Demandes reçues au cours de l'exercice	405
Nombre de membres concerné(e)s par les demandes reçues	312
Demandes refusées au cours de l'exercice	24
Nombre de membres concerné(e)s par les demandes refusées	23

10.2.2 Les sanctions découlant du défaut de respecter ledit règlement

Aucune sanction découlant du défaut de se conformer au règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre n'a été imposée au cours de l'exercice, car la période de référence définie audit règlement s'est terminée le 31 mars 2026.

10.3 Formation continue en éthique et en déontologie

Au cours de l'exercice 2025-2026, l'Ordre a offert à ses membres, en mode asynchrone, 10 activités de formation continue relatives à l'éthique et à la déontologie des hygiénistes dentaires :

- 2 activités liées à l'éthique;
- 8 activités liées aux aspects légaux et déontologiques de l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire au Québec.

Titre de l'activité	Durée	Nombre de participants
Bases du système professionnel et de la déontologie professionnelle au Québec	3 h	75
Déontologie, cas pratiques et jurisprudence (webinaire)	1,5 h	253
Éthique et déontologie	2 h	1 630
Éthique et déontologie : droits des personnes inaptes et enjeux de consentement libre et éclairé	1,5 h	901
Exercice autonome de l'hygiéniste dentaire au Québec	1,5 h	103
L'ABC d'une tenue de dossiers conforme à vos obligations déontologiques	1,5 h	1 597
L'indépendance professionnelle de l'hygiéniste dentaire, un gage de confiance	1,5 h	328
La publicité professionnelle : balises déontologiques	1,5 h	44
Les lois et les règlements encadrant la profession d'hygiéniste dentaire	2 h	368
La modernisation de la profession : rétrospective des 5 dernières années et concepts clés	1,25 h	147
TOTAL DE PARTICIPANTS		**5 446**

Au cours de l'exercice 2025-2026, l'Ordre a reconnu 65 activités de formation continue relatives à l'éthique et à la déontologie comme faisant partie de la liste des activités de formation que peuvent suivre les hygiénistes dentaires. Ces activités étaient offertes par 16 organismes.

10.4 Autres activités relatives à la formation continue des membres

ACTIVITÉS OFFERTES EN 2025-2026

Au cours de l'année, l'Ordre a offert 2 activités de formation continue en salle, 5 activités de formation sous forme virtuelle en mode synchrone, 44 webinaires asynchrones, 3 activités d'évaluation de l'exercice de la profession, 32 articles de lectures dirigées et un colloque.

Formation continue en salle

Titre de l'activité	Nombre de séances	Durée	Nombre de membres qui ont participé
RCR — Cardio secours adultes-enfants/Défibrillation externe automatisée-DEA	14	4 h	284
Tournée du président 2025-2026 – Atelier sur la saine communication entre l'Ordre et ses membres	13	3 h	449
TOTAL DE PARTICIPANTS			**733**

Formation continue virtuelle synchrone

Titre de l'activité	Nombre de séances	Durée	Nombre de membres qui ont participé
Le débridement parodontal non chirurgical : les bonnes pratiques	3	2,5 h	116
Retour sur les rencontres avec les membres et plan d'action stratégique 2025-2026	2	1 h	394
Le dépistage pour mieux orienter vers une prise en charge orthodontique	3	2 h	107
Journée de formation par l'OHDQ pour le personnel enseignant en THD – 2025	1	6,5 h	112
Les travailleurs autonomes et la fiscalité	1	2 h	80
TOTAL DE PARTICIPANTS			**809**

Webinaires asynchrones

Titre du webinaire	Durée	Nombre de membres ayant suivi le webinaire et réussi l'examen de validation et de compréhension
Aérosols dentaires : qu'avons-nous appris depuis la pandémie ?	1,5 h	422
Appliquer topiquement un agent anesthésiant, anticariogène ou désensibilisant (Colloque 2023)	1,5 h	810
Bases du système professionnel et de la déontologie au Québec	3 h	75
Conduites d'eau dentaire et systèmes d'évacuation	1 h	113
Conseils financiers, comptables et fiscaux pour le démarrage de votre entreprise	1,5 h	66
Dentisterie pédiatrique au quotidien : quoi de neuf en 2022	1,5 h	241
Déontologie, cas pratiques et jurisprudence	1,5 h	253
État des connaissances sur le vieillissement cognitif normal et les troubles neurocognitifs – Hygiène buccodentaire comme facteur de prévention?	1,5 h	754
Éthique et déontologie	2 h	1 630
Éthique et déontologie : droits des personnes inaptes et enjeux de consentement libre et éclairé	1,5 h	901
Évaluer la condition buccodentaire d'une personne (Colloque 2023)	1,5 h	566
Exercice autonome de l'hygiéniste dentaire au Québec	1,5 h	103

L'ABC d'une tenue de dossiers conforme à vos obligations déontologiques	1,5 h	1597
L'aspect pharmacologique de la nouvelle pratique; pour être prêts !	1,5 h	309
L'écoresponsabilité dans sa pratique, passer de la réflexion à l'action	1,5 h	194
L'indépendance professionnelle de l'hygiéniste dentaire, un gage de confiance	1,5 h	328
La contribution de l'hygiéniste dentaire au sein de la pratique orthodontique : une histoire d'équipe !	1,5 h	342
La désinfection et l'asepsie des surfaces	1 h	163
La pratique réflexive – l'évaluation de la pratique professionnelle	1 h	1979
La publicité professionnelle : balises déontologiques	1,5 h	44
La relation entre les piercings buccaux et le risque accru de complications orales et systémiques	1,5 h	114
La restauration atraumatique, l'essentiel pour une approche optimale	1,5 h	830
La santé buccodentaire à l'ère numérique : déjouer les pièges de la désinformation en ligne	1,5 h	875
Le processus de soins en hygiène dentaire, le cadre de la pratique contemporaine de l'hygiéniste dentaire	1,5 h	194
Le raisonnement clinique et les conclusions professionnelles de l'hygiéniste dentaire	1,5 h	836
Les fondements du partenariat patient et pistes de réflexion sur la pratique de l'hygiène dentaire	1,5 h	38
Les fondements juridiques à respecter dans le cadre de la gestion d'employés	1,5 h	70
Les lois et les règlements encadrant la profession d'hygiéniste dentaire	2 h	368
Les nouveautés des lignes directrices en PCI vues par l'inspection professionnelle	1,5 h	1100
Nouvelle classification des parodontites, péri-implantites et mucosites péri-implantaires	1,5 h	242
Panel : Le vieillissement normal et les maladies neurocognitives	1,5 h	558
Prévention et contrôle des infections : le top 10 des erreurs les plus fréquentes	1 h	3354
Protocole de prévention et de contrôle des infections de A à Z (formation conjointe avec l'ODQ)	3 h	195
Santé des populations : l'apport de l'hygiéniste dentaire	1,5 h	110
Trouble du spectre de l'autisme – Approches et adaptations des soins buccodentaires	1,5 h	1040
Une clinique dentaire accessible pour tous, est-ce possible pour les personnes vivant avec une incapacité motrice ?	1,5 h	700
Vers une dentisterie (et une société) écoresponsable	1,5 h	181
Virus du papillome humain et cancer de l'oropharynx : discutons détection, conseils aux patients et vaccination	1,5 h	297
Webinaire d'information sur le *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires*	1 h	1995
La civilité et la prévention du harcèlement	3 h	14
La modernisation de la profession : rétrospective des 5 dernières années et concepts clés	1,25 h	147
Droit de gérance de l'employeur et obligations professionnelles : un amour à concilier	1,25 h	128
La tenue de dossier et l'ordonnance	1,5 h	271
La collaboration interprofessionnelle	1 h	120
TOTAL DES PARTICIPANTS		**24 667**

Activités de formation d'évaluation de l'exercice de la profession

Titre de l'activité	Durée	Nombre de membres qui l'ont suivie
Évaluation de la pratique professionnelle – Questionnaire de développement professionnel de l'OHDQ	2 h	4147
Programme d'accompagnement pour l'ouverture de cabinet d'hygiène dentaire	2 h	1109
Évaluation de la pratique professionnelle – Inspection professionnelle	2 h	651
TOTAL DE PARTICIPANTS		**5 907**

Lectures dirigées

Titre de l'activité de formation continue	Durée	Nombre de membres ayant fait la lecture dirigée et réussi l'épreuve de compréhension
Article de revue – *Aperçu des programmes de soins buccodentaires fournis par Services aux Autochtones Canada*, L'Explorateur, vol. 32, n° 1	0,5 h	2090
Article de revue – *Aperçu épidémiologique de la santé cardiovasculaire*, L'Explorateur, vol. 33, n° 1	0,5 h	2329
Article de revue – *Cancers de la tête et du cou… 1, 2, 3… Dépistez!*, L'Explorateur, vol. 32, n° 2	0,5 h	2642
Article de revue – *Collaboration interprofessionnelle : les soins buccodentaires en oncologie pédiatrique*, L'Explorateur, vol. 31, n° 2	0,5 h	2076
Article de revue – *Considération des perceptions, valeurs et croyances des clients liées à l'esthétique dentaire : lien avec la pratique professionnelle de l'hygiéniste dentaire*, L'Explorateur, vol. 33, n° 2	0,5 h	2141
Article de revue – *Considérations sur le blanchiment des dents vitales : sécurité, efficacité, effectivity, efficience et tolérabilité*, L'Explorateur, vol. 33, n° 2	0,5 h	2447
Article de revue – *Cumul de fonctions : un terrain qui peut être glissant*, L'Explorateur, vol. 31, n° 4	0,5 h	1880
Article de revue – *Énoncé du Principe de Joyce*, L'Explorateur, vol. 32, n° 1	0,5 h	1694
Article de revue – *Entre l'éthique et l'esthétique*, L'Explorateur, vol. 33, n° 2	0,5 h	1918
Article de revue – *Évaluation de la santé buccodentaire chez les personnes âgées vivant dans un établissement de soins de longue durée : examen de la portée*, L'Explorateur, vol. 34, n° 1	0,5 h	1621
Article de revue – *Incidence et facteurs de risque des cancers de la tête et du cou*, L'Explorateur, vol. 32, n° 2	0,5 h	1362
Article de revue – *La maltraitance des personnes vulnérables : rôle de l'hygiéniste dentaire*, L'Explorateur, vol. 34, n° 1	0,5 h	1571
Article de revue – *Les déchets biomédicaux dans une pratique d'hygiène dentaire mobile*, L'Explorateur, vol. 31, n° 3	0,5 h	1308
Article de revue – *Les évidences scientifiques soutenant la pratique du traitement restaurateur atraumatique*, L'Explorateur, vol. 29, n° 4	0,5 h	1318
Article de revue – *Les troubles neurocognitifs majeurs : le défi des soins buccodentaires*, L'Explorateur, vol. 34, n° 1	0,5 h	1477
Article de revue – *L'hygiéniste dentaire, la publicité, les réseaux sociaux et l'image professionnelle*, L'Explorateur, vol. 34, n° 2	0,5 h	1474
Article de revue – *Méthodes de prévention de la carie de la petite enfance*, L'Explorateur, vol. 31, n° 4	0,5 h	1983
Article de revue – *Oxymètres de pouls : informations pour les professionnels de la santé*, L'Explorateur, vol. 33, n° 1	0,5 h	1517
Article de revue – *Prévention et contrôle des infections : boîte à outils pour le démarrage d'un cabinet d'hygiéniste dentaire*, L'Explorateur, vol. 31, n° 3	0,5 h	1166
Article de revue – *Soins d'hygiène dentaire adaptés aux clientèles présentant des besoins particuliers*, L'Explorateur, vol. 34, n° 1	0,5 h	1813

Article de revue – *Une introduction au concept de la pensée critique, une alliée de notre pratique professionnelle*, L'Explorateur, vol. 29, n° 3	0,5 h	1391
Document de lecture – *Lignes directrices : prévention et contrôle des infections et retraitement des dispositifs médicaux*	1,5 h	3535
Article de revue – *Vers un avenir durable, notre responsabilité collective*, L'Explorateur, vol. 34, n°2	0,5 h	1859
Article de revue – *Le débridement parodontal non chirurgical : aperçu des données probantes*, L'Explorateur, vol. 34, n° 3	0,5 h	1965
Article de revue – *Impact des sucres et substituts du sucre sur la santé buccodentaire*, L'Explorateur, vol. 33, n° 4	0,5 h	2591
Article de revue – *Vers une santé orale planétaire,* L'Explorateur, vol. 34, n° 2	0,5 h	2010
Article de revue – *Dentifrice au charbon et à base de charbon : revue de la littérature*, L'Explorateur, vol. 29, n° 1	0,5 h	3267
Article de revue – *Les boissons énergisantes*, L'Explorateur, vol. 29, n° 1	0,5 h	2771
Article de revue – *Droit de gérance et obligations déontologiques de l'hygiéniste dentaire : un amour à cultiver*, L'Explorateur, vol. 35, n° 2	0,5 h	1741
Article de revue – *La promotion de vos produits d'hygiène dentaire préférés : la limite à ne pas transgresser!*, L'Explorateur, vol. 32, n° 4	0,5 h	1931
Article de revue – *Utiliser les médias sociaux de façon professionnelle*, L'Explorateur, vol. 29, n° 2	0,5 h	2030
Article de revue – *Les professionnels et l'amour!*, L'Explorateur, vol. 29, n° 2	0,5 h	2097
NOMBRE TOTAL DE LECTURES RÉALISÉES		**63 015**

Colloque de l'OHDQ 2025

	Durée	Lieu	Nombre de membres ayant participé
Colloque 2025 – 5 ans de modernisation en cabinet dentaire : la collaboration interprofessionnelle au cœur de ce changement législatif	5 h	Rivière-du-Loup	137
TOTAL DE PARTICIPATIONS			**137**

BILAN DU NOMBRE D'HYGIÉNISTES DENTAIRES AYANT PARTICIPÉ AUX ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE DE L'ORDRE POUR L'ANNÉE 2025-2026

Type d'activité	Nombre de participants
Formation continue en salle	733
Formation continue virtuelle en mode synchrone	809
Webinaires asynchrones	24 667
Activité de formation d'évaluation de l'exercice de la profession	5 907
Lectures dirigées	63 015
Colloque de l'OHDQ 2025	137
TOTAL DE PARTICIPATIONS	**95 539**

LA RECONNAISSANCE D'AUTRES ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES PAR LES MEMBRES

Le *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires* décrit les types d'activités de formation continue et les organismes offrant des activités de formation reconnues à l'article 6 du Règlement.



11

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

11.1 Composition du Bureau du syndic au 31 mars 2026

Julie Boudreau, H.D.	Syndique	Temps plein
Johanie Hamel, H.D.	Syndique adjointe	Temps plein

11.2 Traitement de l'information avant le processus d'enquête

Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice (par téléphone ou par courriel)	Nombre
Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice	170
Signalements reçus par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	7

11.3 Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

Enquêtes disciplinaires du Bureau du Syndic	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	17
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (total)	26
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (incluant les membres d'autres ordres professionnels)	20
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (ex. : employeur, Bureau du coroner, Régie de l'assurance maladie)	0
Demandes d'enquête formulées par un(e) membre de l'Ordre	4
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un(e) de ses membres (art. 112, al. 6)	1
Demandes d'enquête formulées par un(e) membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un(e) membre du personnel de l'Ordre	0
Enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic à la suite d'une information (art. 122)	1
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	26
Enquêtes fermées au cours de l'exercice [enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue] (au total)	26
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	5
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours (6 mois) à la suite de leur ouverture	8
Enquêtes fermées entre 180 jours (6 mois) et 365 jours à la suite de leur ouverture	10
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	3
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	17

11.4 Décisions rendues par le Bureau du syndic

Décisions rendues par le bureau du syndic	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	2
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline (total)	24
Demandes d'enquêtes non fondées, frivoles ou quérulentes	0
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	6
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic *ad hoc*	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquête où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciarisées envers le professionnel	13
Avertissement	7
Encadrement	6
Engagement	0
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	2
Enquêtes autrement fermées	3

En plus des enquêtes fermées, **121** membres ont reçu une **mise en garde ou un avis**, sans ouverture de dossier :

	Nombre
Mise en garde (sans ouverture de dossier)	121
Rappels des obligations quant à la **mise à jour des lieux d'exercice** ou du domicile professionnel (art. 60 du *Code des professions*)	66
Rappels des obligations lors de la **cessation d'exercice** pour les membres ayant ouvert leur cabinet d'hygiène dentaire (art. 25 du *Règlement sur les cabinets et les effets des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*)	0
Rappels des obligations quant au défaut de dénoncer l'exercice illégal de la profession d'hygiéniste dentaire au sein de son milieu de travail (art. 59.2 du *Code des professions*)	52
Autres (ex. : utilisation du nom tel qu'il apparaît au Tableau des membres, sollicitation de clientèle lors de la promotion de services, commentaires contraires à l'honneur et à la dignité de la profession sur les réseaux sociaux en lien avec l'exercice de la profession)	3

11.5 Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	1

11.6 Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

11.7 Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

11.8 Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

11.9 Enquêtes des syndics *ad hoc*

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars aux mains de syndics *ad hoc* et aucune enquête n'a été ouverte par ceux-ci au cours de l'exercice.

11.10 Décisions rendues par les syndics *ad hoc*

Aucune décision n'a été rendue par des syndics *ad hoc* au cours de l'exercice.

11.11 État des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndics *ad hoc*

	Nombre
Plaintes du bureau du syndic ou des syndics *ad hoc* **pendantes** au conseil de discipline au **31 mars de l'exercice précédent**	2
Plaintes **portées** par le Bureau du syndic ou par les syndics *ad hoc* au conseil de discipline **au cours de l'exercice**	2
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	7
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics *ad hoc* **fermées au cours de l'exercice** [dont tous les recours judiciaires ont été épuisés] (au total)	2
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	2
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics *ad hoc* **pendantes** au conseil de discipline au **31 mars de l'exercice**	2

11.12 Nature des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndics *ad hoc*

Nature des chefs de plaintes	Nombre
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	1
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	0
Infractions liées au comportement du professionnel	0
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	0
Infractions techniques et administratives	2
Entraves au comité d'inspection professionnelle	0
Entraves au Bureau du syndic	0
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	1
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien	3

Au cours de l'exercice, le Bureau du syndic a porté un total de **deux plaintes** au conseil de discipline, comportant un total de **sept chefs d'infraction** :

Plainte 19-25-018 :

- **Chef 1 :** Condamnation du professionnel par un tribunal canadien
- **Chef 2 :** Infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus
- **Chef 3 :** Condamnation du professionnel par un tribunal canadien
- **Chef 4 :** Condamnation du professionnel par un tribunal canadien
- **Chef 5 :** Infraction technique et administrative
- **Chef 6 :** Infraction technique et administrative

Plainte 19-25-020 :

- **Chef 1 :** Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession comptes en fidéicommis, etc.)

11.13 Formation des membres du Bureau du syndic relative à leurs fonctions*

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes l'ayant suivie	Nombre de personnes ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	2	0

* Syndic, syndics adjoints et syndics correspondants

11.14 Autres activités du Bureau du syndic

Au cours de la dernière année, la syndique a fait état de l'avancement des dossiers disciplinaires au conseil d'administration lorsqu'il lui a été requis.

Le Bureau du syndic a également assuré un rôle de prévention auprès du public et des membres de l'Ordre, notamment en répondant à des demandes et en fournissant de l'information et des explications sur les sujets suivants :

- La validité du permis ou de l'inscription au Tableau des membres de l'Ordre ;
- Le processus de dépôt d'une demande d'enquête de nature disciplinaire ;
- Les activités réservées à l'hygiéniste dentaire ou les actes que d'autres membres du personnel du domaine buccodentaire peuvent exécuter ainsi que l'encadrement légal et réglementaire de l'exercice de la profession ;
- La responsabilité professionnelle de l'hygiéniste dentaire ;
- La confidentialité et le secret professionnel ;
- Les soins reçus ;
- L'affichage d'offres d'emploi.

Participation des membres du Bureau du syndic aux activités de l'Ordre :

- Participation de la syndique au groupe de travail de l'Ordre des dentistes du Québec et de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec sur les enjeux d'application de la modernisation des professions du domaine buccodentaire propres aux deux professions;
- Participation à la rédaction de la revue professionnelle de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, L'Explorateur;
- Participation, avec les autres membres de la permanence, à des présentations offertes aux finissantes et finissants du programme Techniques d'hygiène dentaire sur le rôle et les fonctions de l'Ordre;
- Contribution de la syndique à plusieurs dossiers en lien avec le déploiement de la modernisation des professions du domaine buccodentaire;
- Participation à l'élaboration du Plan stratégique 2026-2030.

Demande d'accès à l'information

Au cours du présent exercice, le Bureau du syndic n'a reçu aucune demande d'accès à l'information au regard de documents relevant de sa compétence.

Partage de renseignements

En vertu de l'**article 124** du *Code des professions*, le Bureau du syndic a :

- répondu à **10 demandes** d'échange de renseignements ou de documents entre syndics de différents ordres professionnels ;
- **transmis** de l'information à d'autres ordres professionnels à **6 reprises** ;
- **reçu 2 transmissions** d'informations concernant des hygiénistes dentaires de la part d'un autre ordre professionnel ;
- **effectué 3 demandes** d'information à d'autres bureaux de syndic.



12

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

En vertu du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, le Bureau du syndic pourrait être appelé à recevoir des demandes du public concernant un différend sur les honoraires des hygiénistes dentaires, conformément au *Code des professions*.



12.1 Conciliation des comptes d'honoraires

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

12.2 Arbitrage des comptes d'honoraires

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ARBITRAGE

Karine Gagné, H.D.	Arbitre, présidente et secrétaire du conseil (jusqu'au 20 janvier 2026)
3 postes à pourvoir	Depuis le 21 janvier 2026

12.3 Autres activités

Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé à des appels de candidatures afin de pourvoir les postes vacants.

13

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte.

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Jean-Luc Henry	Représentant du public figurant sur la liste de l'Office des professions du Québec et président du comité
M^me^ Caroline Lavoie, H.D.	—
M^me^ Myriam Plante, H.D.	—

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

M^me^ Estelle Macher	Adjointe de direction à la direction générale (secrétaire du comité par intérim à partir du 27 février 2025)

13.1 Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus

L'Ordre n'a pas reçu de demandes d'avis pour le comité de révision des décisions du Bureau du syndic au cours de l'exercice.

	Nombre
Demandes de révision **pendantes au 31 mars de l'exercice précédent** (n'ayant pas fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes d'avis **reçues au cours** de l'exercice (au total)	0
Demandes d'avis présentées dans les 30 jours suivant la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline	0
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur **au cours de l'exercice**	0
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu **au cours de l'exercice** (au total)	0
Avis rendus dans les 90 jours suivant la réception de la demande	0
Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	0

13.2 Nature des avis rendus par le comité de révision

Aucune décision n'a été rendue par le comité de révision des décisions du Bureau du syndic au cours de l'exercice.

	Nombre
Décisions concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	0
Décisions suggérant au syndic de terminer son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Décisions concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête, le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0

13.3 Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	3	0
Activité de formation portant sur les pratiques de sensibilisation et de sécurité culturelles avec les populations autochtones	3	0

13.4 Autres activités du comité de révision

Deux des trois membres du comité ont suivi une formation offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec, intitulée *Le comité de révision : comprendre le travail du syndic pour formuler des avis appropriés.*

14

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée à l'encontre de l'hygiéniste dentaire qui aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* et aux règlements encadrant l'exercice de la profession, notamment le *Code de déontologie des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.*

14.1 Nom du secrétaire du conseil de discipline

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

Me Laurence Rey El fatih, LL. B	Secrétaire du conseil
Me Geneviève Roy, LL. B	Secrétaire substitut
Me Alexandra-Christina Sirois, LL. B	Secrétaire substitut

14.2 Plaintes au conseil de discipline

	Nombre
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	2
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	2
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint	2
Plaintes portées par un syndic *ad hoc*	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	2
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	2

14.3 Nature des plaintes dites privées portées au conseil de discipline

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

14.4 Recommandations du conseil de discipline adressées au Conseil d'administration

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

14.5 Requêtes en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

14.6 Formation des membres du conseil de discipline, autres que le président, relative à leurs fonctions

En application du deuxième alinéa de l'article 117 du *Code des professions*, les membres du conseil de discipline, autres que la présidente ou le président, doivent suivre des formations en lien avec l'exercice de leurs fonctions, notamment sur les actes dérogatoires à caractère sexuel.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes l'ayant suivie	Nombre de personnes ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	6	0

Les membres ont été informés de l'entrée en vigueur, le 15 mars 2026, de la nouvelle directive relative à la conduite des plaintes et des requêtes soumises aux conseils de discipline publiée par le Bureau des présidents des conseils de discipline de l'Office des professions.

HYGIÉNISTES DENTAIRES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Mme Sophia Baltzis, H.D.
Mme Louise Bourassa, H.D.
Mme Sylvie Dumontier, H.D.
Mme Louise Grenier, H.D.
Mme Marie-Josée Raschella, H.D.

15

ACTIVITÉS RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES PRÉVUES AU *CODE DES PROFESSIONS* OU AUX LOIS PROFESSIONNELLES

À l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, par délégation du conseil d'administration, le Bureau du syndic est responsable des enquêtes relatives à l'exercice illégal de la profession et à l'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire. S'il est d'avis qu'une infraction a eu lieu, sur résolution du conseil d'administration, il intente une poursuite pénale contre la personne visée. La syndique et responsable des enquêtes relatives aux infractions pénales peut, de sa propre autorité, transmettre un avis à une personne lui enjoignant de cesser l'exercice illégal de la profession ou l'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire.

L'exercice illégal s'entend de toute personne qui n'est pas inscrite au Tableau des membres de l'Ordre et qui exerce une ou des activités réservées aux hygiénistes dentaires en vertu du *Code des professions*.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ENQUÊTES RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES AU 31 MARS 2026

Julie Boudreau, H.D.	Syndique et responsable des enquêtes relatives aux infractions pénales	Temps plein
Johanie Hamel, H.D.	Syndique adjointe et enquêtrice	Temps plein

15.1 Enquêtes relatives aux infractions pénales

Le tableau qui suit résume les activités du Bureau du syndic en matière de surveillance de l'exercice illégal et de l'usurpation de titre pour l'exercice :

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	**4**
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice [motif principal] (au total)	**23**
Exercer illégalement la profession ou usurper le titre professionnel	23
Exercer illégalement la profession	18
Usurper le titre professionnel	0
Mixte	5
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du *Code des professions* et des règlements adoptés conformément à ce *Code*	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	**0**
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	**20**
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	2
Enquêtes fermées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	15
Avertissements informels, y compris des invitations à devenir membre de l'Ordre	0
Mises en demeure ou avis formels	15
Enquêtes fermées sans autre mesure (manque de preuve ou autres raisons)	3
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	**7**

En plus des enquêtes fermées, **29 personnes** ont reçu **une mise en garde** ou **un avis**, sans ouverture de dossier, les invitant notamment à s'inscrire au Tableau de l'Ordre pour régulariser leur situation :

	Nombre
Mise en garde (sans ouverture de dossier)	**28**
Ancien(ne)s membres qui sont non inscrit(e)s et qui exercent illégalement la profession	**4**
Personnes formées en médecine dentaire à l'extérieur du Québec qui exercent des activités réservées aux hygiénistes dentaires sans être inscrites au Tableau des membres	**7**
Étudiant(e)s en Techniques d'hygiène dentaire qui exercent la profession à l'extérieur du cadre d'enseignement	**0**
Autres	**1**
Personnes qui ne sont pas inscrites au Tableau des membres et qui appliquent des techniques de blanchiment des dents (avec ou sans ordonnance)	**16**

15.2 Poursuites pénales

	Nombre
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	**3**
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice [motif principal] (total)	**2**
Exercer illégalement la profession ou usurper le titre professionnel	2
Exercer illégalement la profession	1
Usurper le titre professionnel	0
Mixte	1
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du *Code des professions* et des règlements adoptés conformément à ce *Code*	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un(e) professionnel(le) a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)	**0**
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	**0**
Poursuites pénales pour lesquelles une décision a été rendue au cours de l'exercice	**4**
Exercer illégalement la profession ou usurper le titre professionnel	4
Où le défendeur a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Où le défendeur a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	4
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du *Code des professions* et des règlements adoptés conformément à ce *Code*	0
Où le défendeur a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Où le défendeur a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Où le défendeur a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Où le défendeur a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Poursuites pénales pendantes (sans décision rendue) au 31 mars de l'exercice	**1**
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	**0**

Total des amendes imposées au cours de l'exercice : 15 000 $ (plus frais)

Total des créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice : 0 $

15.3 Autres activités

Actions préventives en matière d'exercice illégal et d'usurpation du titre

L'Ordre a mis en place, pour l'année 2025-2026, une stratégie annuelle de prévention de l'exercice illégal et de l'usurpation du titre. Pour cette année financière, considérant la pénurie de main-d'œuvre et l'augmentation des dénonciations d'exercice illégal par des personnes non membres de l'Ordre, il a été décidé de mener plusieurs actions afin de sensibiliser particulièrement les membres quant à la tolérance de l'exercice illégal des activités réservées aux hygiénistes dentaires :

- Rappel des obligations déontologiques aux hygiénistes dentaires en lien avec la tolérance ou l'encouragement à la pratique illégale par un ou une non-membre ;
- Rappel au personnel enseignant en techniques d'hygiène dentaire de sensibiliser les étudiants et étudiantes à l'exercice illégal :
  - en tant qu'étudiants et étudiantes ou personnel employé en cabinet dentaire comme assistants et assistantes dentaires,
  - comme futurs membres, lorsqu'ils et elles seront sur le marché du travail ;
- Diffusion de capsules informatives pour les réseaux sociaux de l'Ordre (Facebook, LinkedIn et Instagram). Partage possible par les personnes abonnées à nos pages et comptes.

Autres activités par l'équipe des enquêtes relatives aux infractions pénales

Participation de l'équipe d'enquête au Réseau d'échanges sur la pratique illégale et l'usurpation de titre avec les responsables en la matière des autres ordres professionnels.



16

ACTIVITÉS RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS

16.1 Rôle sociétal de l'Ordre

Dans le cadre de sa mission de protection du public, l'Ordre participe à des réflexions et à des débats sociaux sur des enjeux qui touchent la santé ou encore le système professionnel. Ce rôle sociétal se traduit notamment par une participation active à des tables et à des comités ou encore par des commentaires sur des projets de loi ou de règlement.

Tables et comités

- Table sectorielle en santé et relations humaines ;
- Table sectorielle sur la main-d'œuvre en hygiène dentaire ;
- Groupe de travail sur l'intelligence artificielle du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ;
- Comité de gouvernance et d'éthique du CIQ ;
- Comité directeur du Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes de l'INSPQ ;
- Comité-conseil sur la trajectoire de soins en première ligne (Santé Québec) ;
- Plusieurs forums du CIQ sur des sujets liés au système professionnel québécois (forum des directions générales, forum de l'inspection professionnelle, forum des conseillers et conseillères juridiques, etc.).

Réponses à des consultations et à des commentaires

- Consultations pour la définition de l'évaluation, du diagnostic et d'un socle commun de compétences de l'Office des professions du Québec ;
- Consultation sur l'encadrement professionnel des techniciens ambulanciers paramédicaux de l'Office ;
- Consultation sur le projet de règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un ergothérapeute ;
- Consultation sur le projet de règlement sur les activités pouvant être exercées par des personnes autres que des technologues en prothèses et appareils dentaires ;
- Démarche avec le Curateur public du Québec pour les soins buccodentaires des résidents en hébergement menée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;
- Participation aux travaux pour la création d'un outil d'aide à la décision en interventions de cessation tabagique, y compris le vapotage, de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux ;
- Consultations sur la Politique gouvernementale sur les soins et services de première ligne du CIQ en collaboration avec le sous-ministériat à la santé physique et à la pharmaceutique du MSSS ;
- Collaboration avec le MSSS pour l'élaboration de la fiche professionnelle du premier examen dentaire, servant de guide pour les professionnels et professionnelles dentaire ;
- Consultations dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale de prévention en santé 2025-2035 du MSSS.

Prises de position et interventions publiques

- Du 2 au 7 avril 2025, l'Ordre a participé à la 5e édition de la Semaine de la santé durable aux côtés de 56 autres membres de la Coalition québécoise pour la réduction de la maladie.
- Le 23 octobre 2025, l'Ordre a cosigné une lettre ouverte avec la Fédération des dentistes spécialistes du Québec, l'Ordre des dentistes du Québec, l'Association des chirurgiens dentistes du Québec et la Fédération des hygiénistes dentaires du Québec afin de rappeler l'importance de faire de la fluoration de l'eau potable une véritable priorité de santé publique et de la replacer au cœur des débats au Québec.
- À l'automne 2025, l'Ordre a formellement adopté un énoncé de principe sur le développement durable.
- Au fil de l'année, sur ses réseaux sociaux, l'Ordre a pris position sur des enjeux sociétaux, notamment en réitérant son appui au Principe de Joyce ainsi que son engagement à reconnaître les droits des peuples autochtones que ce dernier promeut et à contribuer à bâtir un système de santé plus respectueux, inclusif et juste. L'Ordre a également réaffirmé l'importance d'offrir des soins inclusifs et respectueux des réalités LGBTQ+ pour toutes les personnes, quelles que soient leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.
- Le président de l'Ordre a effectué plusieurs interventions dans les médias de différentes régions du Québec. Ces interventions sont abordées à la fin du mot du président, au début de ce rapport.

16.2 Communications avec les membres de l'Ordre et les étudiantes et étudiants

PUBLICATIONS

REVUE PROFESSIONNELLE *L'EXPLORATEUR*

L'Explorateur est publié électroniquement quatre (4) fois par année.



N° 1 Volume 35 :
Santé globale et santé buccodentaire



N° 2 Volume 35 :
Indépendance professionnelle et droit de gérance



N° 3 Volume 35 :
Les troubles musculosquelettiques



N° 4 Volume 35 :
L'intelligence artificielle et l'hygiène dentaire

Comité éditorial

Un comité interne, composé du président, de la directrice générale, de la directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire, de l'agente de recherche et de développement et de la responsable des communications, s'est réuni à huit reprises durant l'année afin de décider des sujets des articles en plus de superviser leur production. Les membres du comité peuvent également contribuer à la rédaction de textes.

AUTRES INFOLETTRES

L'Ordre envoie également, de façon ponctuelle, des infolettres à ses membres sur des sujets précis en lien avec leurs obligations à titre d'hygiénistes dentaires inscrites au tableau de l'Ordre ou encore avec des événements qui ont lieu dans certaines régions. Selon la nature de ces informations, certaines communications sont envoyées à l'ensemble des membres, tandis que d'autres sont transmises à des groupes plus restreints en fonction de leur lieu de pratique ou leur situation. Pour 2025-2026, 63 de ces communications ont été envoyées.

L'EXPLO+

L'Ordre communique avec ses membres chaque mois à travers une infolettre intitulée L'Explo+. Il y a eu 12 envois en 2025-2026.

Les messages récurrents abordent :

- L'inscription au tableau de l'Ordre ;
- Les avis d'exercice illégal ou d'usurpation de titre ;
- Les avis de limitation d'exercice ou de radiation ;
- Le suivi des séances du conseil d'administration ;
- Les nominations au sein de l'Ordre (conseil d'administration, comités, membres de l'équipe) ;
- Les appels de candidatures pour un comité ou un poste interne ;
- Le calendrier de formation continue ;
- Les avis de Santé Canada susceptibles d'intéresser les hygiénistes dentaires ;
- Les annonces d'événements ;
- Les actualités en santé, dont des publications récentes liées au domaine buccodentaire ;
- Les avis de décès.



SITE WEB DE L'ORDRE www.ohdq.com ET MÉDIAS SOCIAUX

Facebook OHDQ pour hygiénistes dentaires,
Facebook *Ma santé, mon sourire* pour le public,
Instagram OHDQ, pour le public et pour les hygiénistes dentaires
Instagram *Ma santé, mon sourire* pour le public
LinkedIn



Prix et bourses

Comité des prix et bourses

Le comité des prix et bourses veille à l'application du programme des bourses et de l'attribution des autres prix décernés par l'Ordre.

Avec ce programme, l'Ordre reconnaît, valorise et encourage les hygiénistes dentaires ainsi que les étudiantes et étudiants en *Techniques d'hygiène dentaire* qui se surpassent dans l'exercice de leurs fonctions en contribuant à l'épanouissement et au développement de la profession.

Au cours de l'année 2025-2026, le comité des prix et bourses s'est réuni à deux reprises. Au cours de ces rencontres, le comité a :

- fixé ses objectifs annuels ;
- recommandé au CA la lauréate du Mérite du CIQ et les lauréates des quatre bourses Méritas pour l'année 2025 ;
- évalué les candidatures reçues pour le concours étudiant et a recommandé au CA les gagnantes.



COMPOSITION DU COMITÉ 2025-2026

Geneviève Dorais-Beauregard	Directrice générale, présidente du comité (membre sans droit de vote)
Anne Prévost, H.D.	(Du 20 juin au 18 septembre 2025)
Sophie Paquin Petitjean, H.D.	Administratrice (à partir du 18 septembre 2025)
M^me^ Thi Sopha Son, H.D.	Administratrice
M. Cyriaque Sumu	Administrateur nommé
M. Guy Marcel Nono	Administrateur nommé

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

M^me^ Catherine Roberge	Responsable des communications, secrétaire du comité

BOURSES MÉRITAS

Par cette bourse, l'Ordre souhaite valoriser le parcours et encourager les efforts de personnes qui sont en voie de terminer leur dernière année d'études dans un programme collégial de techniques d'hygiène dentaire.

Lauréates 2025

Lamiae Belhaj Soulami, H.D.
du cégep de l'Outaouais



De gauche à droite : Jean-François Lortie, H.D., B. Éd., Lamiae Belhaj Soulami, H.D., Kim Farrell, H.D., B. Éd., Guy Marcel Nono, LL. D., Ph. D.

Camille Deschamps, H.D.
du cégep de l'Outaouais



De gauche à droite : Jean-François Lortie, H.D., B. Éd., Camille Deschamps, H.D., Kim Farrell, H.D., B. Éd., Anne Prévost, H.D.

Halima Saadia Najeh, H.D.
du cégep de l'Outaouais



De gauche à droite : Jean-François Lortie, H.D., B. Éd., Halima Saadia Najeh, H.D., Kim Farrell, H.D., B. Éd., Thi Sopha Son,, H.D.

Alicia Pinard-Fortier, H.D.
du collège de Maisonneuve



De gauche à droite : Jean-François Lortie, H.D., B. Éd., Alicia Pinard Fortier, H.D., Kim Farrell, H.D., B. Éd., Cyriaque Sumu, Ph.D.

MÉRITE DU CIQ POUR L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

Ce prix est décerné par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) sur recommandation des ordres professionnels. Il est remis à l'un ou l'une de leurs membres ayant su se distinguer par son apport exceptionnel à sa profession et à son ordre professionnel.

Lauréate 2025

Josée Tessier, H.D.





L'EXPLO étudiants

Communication avec la communauté étudiante

- Le président de l'Ordre a effectué une tournée des 10 cégeps offrant le programme pour rencontrer les étudiantes et étudiants de première année en vue de les sensibiliser au rôle de l'Ordre et à leurs futures responsabilités en tant que professionnelles et professionnels.
- Des membres du personnel de l'Ordre ont rencontré des étudiantes et étudiants de troisième année du programme pour leur offrir un séminaire sur le système professionnel québécois, les fonctions d'un ordre ainsi que la réglementation et la déontologie professionnelles.
- Le Service des communications a transmis 2 infolettres aux étudiantes et aux étudiants des 10 cégeps offrant un programme en techniques d'hygiène dentaire. Ces infolettres contenaient notamment des renseignements importants en lien avec leur nouvelle carrière, de l'information pour les personnes de première année, les démarches à suivre pour devenir membre et obtenir son permis, la promotion de la bourse Méritas et du concours étudiant, des nouvelles des cégeps, des nouvelles de l'Ordre ainsi que des Saviez-vous que? sur des cas de déontologie ou sur l'Ordre.

16.3 Publicité

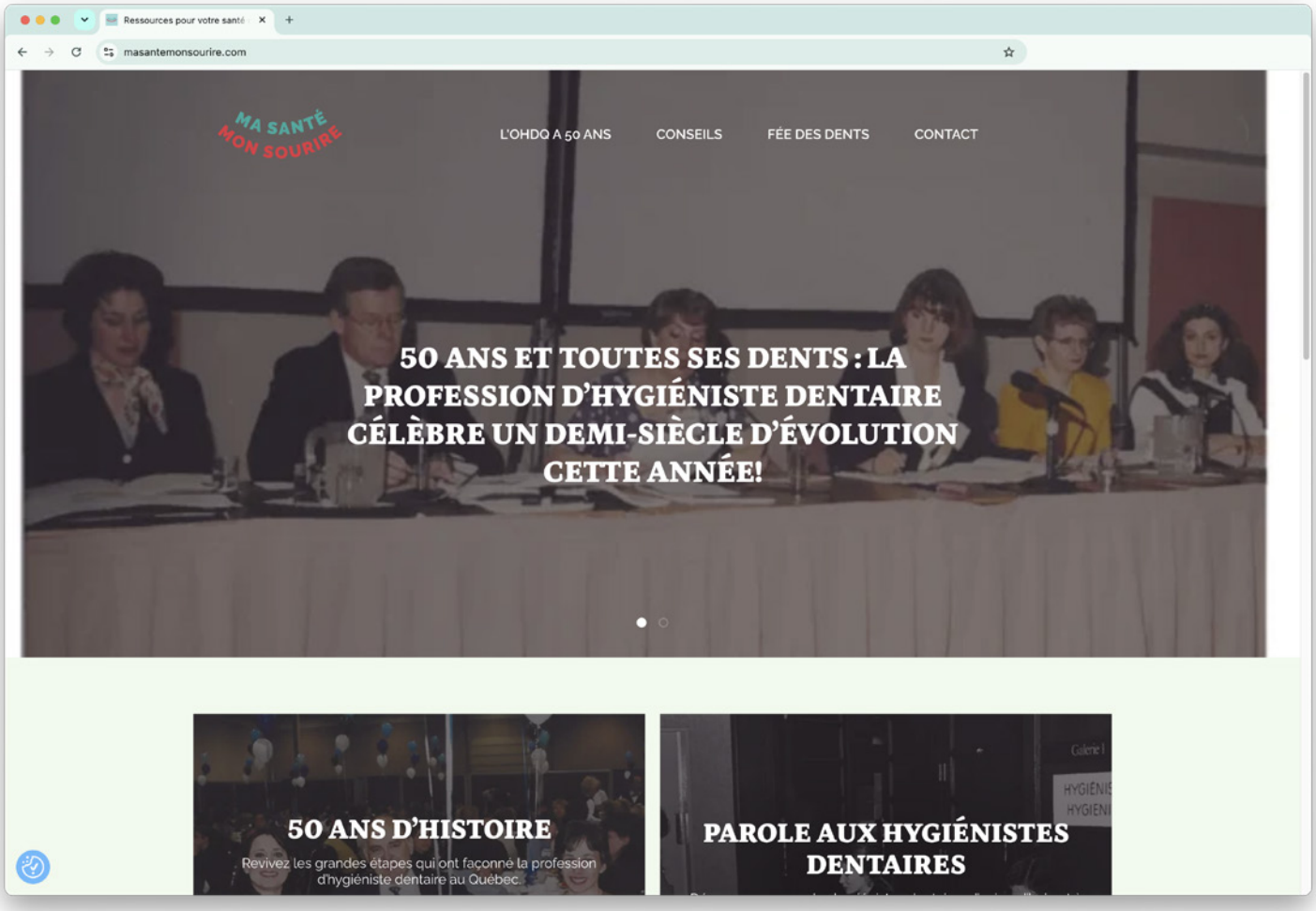
Campagne de communication sur le thème du 50e anniversaire de l'Ordre

Une campagne de communication destinée aux membres et à la population, sous le thème du 50e anniversaire de l'Ordre, s'est déployée sur les différentes plateformes de l'Ordre au cours de l'exercice 2025-2026. Parmi les outils de communication utilisés, notons des publications sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), une capsule vidéo et des vox pop.

MICROSITE

masantemonsourire.com

Le microsite est un outil de communication pour les campagnes destinées au grand public. Les publications sur Facebook sont également diffusées dans le microsite en plus de contenus exclusifs. Par leur pertinence, les contenus publiés lors des campagnes d'information des années antérieures demeurent présents sur le site. Celui-ci est donc évolutif et son contenu est bonifié chaque année.



DEUX PAGES FACEBOOK

L'Ordre possède deux pages Facebook distinctes :

- Une page pour le grand public, qui arbore le titre *Ma santé, mon sourire*, à l'instar du microsite de l'Ordre. Elle diffuse des contenus qui lui sont exclusifs et reprend des éléments des campagnes de communication destinées au public;
- Une page à l'intention des hygiénistes dentaires pour les informer des activités de l'Ordre.

Pour ces deux pages Facebook, l'Ordre a diffusé plus de 210 publications cette année.

DEUX COMPTES INSTAGRAM

Il existe un compte Instagram sous le titre *Ma santé, mon sourire*. Tout comme la page Facebook du même nom, il diffuse des contenus qui lui sont exclusifs et met en scène les différentes campagnes de sensibilisation.

Un nouveau compte Instagram OHDQ, qui reprend certains éléments des messages publiés sur la page Facebook OHDQ, a aussi été créé à l'automne 2025.

facebook





Instagram





COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Au cours de l'année 2025-2026, l'Ordre a diffusé un communiqué de presse pour souligner l'entrée en fonction de Mme Geneviève Dorais-Beauregard à titre de directrice générale.

INFOLETTRES PUBLICITAIRES

Par l'entremise de l'Ordre, des tiers peuvent envoyer des messages commerciaux aux membres qui désirent les recevoir.

Pour l'année 2025-2026, il y a eu 12 envois d'infolettres.

16.4 Lobbyisme

MANDAT 1

Période du mandat

Date de début : 2024-11-19
Date de fin : 2025-11-19

Description

Effectuer des démarches pour assurer que la santé buccodentaire soit inscrite dans les priorités ministérielles.

Programmes

Palier responsable des programmes visés par les activités de lobbyisme

- Gouvernemental

Liste des plans d'action visés par les activités de lobbyisme

- Plan d'action gouvernemental 2024-2029 intitulé *La fierté de vieillir*

Objectif(s)

Ajout des soins préventifs en santé buccodentaire dans le plan d'action *La fierté de vieillir*.

INSTITUTION PUBLIQUE VISÉE / FONCTIONS DES TITULAIRES

- **Ministère de la Santé et des Services sociaux** / Membre du personnel – Ministre délégué

MANDAT 2

Période du mandat

Date de début : 2020-06-19
Date de fin : 2027-03-31

Description

Démarches en vue d'accroître l'offre de services publics en hygiène dentaire chez la population en perte d'autonomie, à mobilité réduite ou plus démunie financièrement afin d'augmenter l'accès aux soins d'hygiène dentaire pour ces populations.

Programmes

Paliers responsables des programmes visés par les activités de lobbyisme

- Parlementaire;
- Gouvernemental.

Liste des programmes visés par les activités de lobbyisme

1 Programme québécois de soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche en CHSLD (MSSS)

2 Activités et services offerts en santé dentaire publique (MSSS)

Objectif(s)

Démarches en vue d'accroître l'offre de services en hygiène dentaire chez la population en perte d'autonomie, à mobilité réduite ou plus démunie financièrement afin d'augmenter l'accès aux soins d'hygiène dentaire pour ces populations.

INSTITUTIONS PUBLIQUES VISÉES / FONCTIONS DES TITULAIRES

- **Gouin** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Îles-de-la-Madeleine** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Jean-Lesage** / Député – Directeur de cabinet du député
- **La Pinière** / Député – Directeur de cabinet du député
- **LaFontaine** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Pontiac** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Robert-Baldwin** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Sainte-Marie–Saint-Jacques** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Sherbrooke** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Secrétariat du Conseil du trésor** / Président du CT – Directeur de cabinet
- **Ministère de la Famille** / Ministre – Directeur de cabinet
- **Ministère de la Santé et des Services sociaux** / Ministre – Directeur de cabinet – Ministre délégué



MANDAT 3

Période du mandat

Date de début : 2020-12-04
Date de fin : 2027-03-31

Description

Démarche visant l'ouverture de programmes de techniques d'hygiène dentaire dans des cégeps qui ne l'offrent pas ou la croissance du nombre d'étudiants dans les cégeps qui offrent le programme, et ce, afin de contrer la rareté de main-d'œuvre, particulièrement dans certaines régions éloignées.

Programmes

Paliers responsables des programmes visés par les activités de lobbyisme

- Parlementaire ;
- Gouvernemental.

Programme visé par les activités de lobbyisme

- Programme collégial *Techniques d'hygiène dentaire*

Objectif(s)

Démarche visant l'ouverture de programmes de techniques d'hygiène dentaire dans des cégeps qui ne l'offrent pas ou la croissance du nombre d'étudiants dans les cégeps qui l'offrent déjà, et ce, afin de contrer la rareté de main-d'œuvre.

INSTITUTIONS PUBLIQUES VISÉES / FONCTIONS DES TITULAIRES

- **Gouin** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Hochelaga-Maisonneuve** / Député – Directeur de cabinet du député
- **LaFontaine** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Sainte-Marie–Saint-Jacques** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Saint-Laurent** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Secrétariat du Conseil du trésor** / Président du CT – Directeur de cabinet
- **Ministère du Conseil exécutif** / Premier ministre – Directeur de cabinet
- **Ministère de la Santé et des Services sociaux** / Ministre – Directeur de cabinet – Cadre – Membre du personnel – Ministre délégué
- **Ministère de l'Enseignement supérieur** / Ministre – Directeur de cabinet – Cadre – Membre du personnel
- **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration** / Ministre – Directeur de cabinet – Cadre – Membre du personnel

MANDAT 4

Période du mandat

Date de début : 2024-01-01
Date de fin : 2027-03-31

Description

Obtenir une modification législative visant le port du tablier protecteur plombé pour le patient qui reçoit un examen utilisant le rayonnement X.

Lois et règlements du Québec

Code : L-0.2, r. 1
Type : Régulation
Titre : *Règlement d'application de la Loi sur les laboratoires médicaux et sur la conservation des organes et des tissus*

Objectif(s)

Abroger les articles 193 et 194 du *Règlement d'application de la Loi sur les laboratoires médicaux et sur la conservation des organes et des tissus* (RLRQ, c. L-0.2, r. 1)

INSTITUTIONS PUBLIQUES VISÉES / FONCTIONS DES TITULAIRES

- **Ministère de la Santé et des Services sociaux** / Ministre – Directeur de cabinet – Personnel de cabinet

17

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

17.1 Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'année financière précédente	**7 233**
(+) Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'année financière (total)	**326**
Permis temporaires délivrés en application de l'article 37 de la *Charte de la langue française*	14
Permis restrictifs délivrés en application de l'article 40 de la *Charte de la langue française*	0
Permis restrictifs délivrés en application de l'article 97 de la *Charte de la langue française*	0
Permis temporaires délivrés en application de l'article 41 du *Code des professions*	0
Permis temporaires délivrés en application de la loi constitutive de l'Ordre, s'il y a lieu	s.o.
Permis restrictifs temporaires délivrés en application de l'article 42.1, par. 1 du *Code des professions*	1
Permis restrictifs temporaires délivrés en application de l'article 42.1, par. 1.1 du *Code des professions*	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en application de l'article 42.1, par. 2 du *Code des professions*	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en application de l'article 42.1, par. 3 du *Code des professions*	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en application de la loi constitutive de l'Ordre, s'il y a lieu	s.o.
Permis spéciaux délivrés en application du 1er alinéa de l'article 42.2 du *Code des professions* (règlement pris en application du paragraphe r de l'article 94)	0
Permis spéciaux délivrés en application du 2e alinéa de l'article 42.2 du *Code des professions*	0
Permis délivrés en application de l'article 184 du *Code des professions* (diplômes reconnus par le gouvernement du Québec)	280
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (total)	26
de la formation réalisée ou d'un diplôme obtenu au Québec	0
de la formation réalisée ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	0
de la formation réalisée ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	26
Permis délivrés en application d'un règlement pris en vertu de l'article 94 q du *Code des professions* (permis sur permis)	11
Permis délivrés en application d'un règlement pris en vertu de l'article 93 c.2 du *Code des professions* (ARM)	0
Ajustement pour permis transformés qui ne se traduisent pas par de nouveaux membres (ex. : permis temporaire qui devient régulier)	**-6**

(Suite du tableau de la page précédente)

(+) Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'année financière et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'année financière précédente	**277**
- Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'année financière	143
- Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'année financière	360
- Membres radiés en cours d'exercice pour non-paiement de leur cotisation professionnelle (deuxième versement)	6
(–) Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (total)	**7**
À la suite d'un décès	1
À la suite d'un retrait volontaire du Tableau (congé de parentalité ; sabbatique ; études ; démission ; retraite)	4
À la suite d'un remboursement autorisé (selon les conditions prévues à la résolution adoptée par le conseil d'administration)	1
À la suite d'un non-renouvellement d'un permis temporaire (OQLF)	1
(=) Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'année financière (total)	**7 320**
Titulaires d'un permis temporaire en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*	17
Titulaires d'un permis restrictif en vertu de l'article 40 de la *Charte de la langue française*	0
Titulaires d'un permis restrictif en application de l'article 97 de la *Charte de la langue française*	2
Titulaires d'un permis temporaire en application de l'article 41 du *Code des professions*	0
Titulaires d'un permis temporaire en application de la loi constitutive de l'Ordre, s'il y a lieu	s.o.
Titulaires d'un permis restrictif temporaire en application de l'article 42.1, par. 1 du *Code des professions*	1
Titulaires d'un permis restrictif temporaire en application de l'article 42.1, par. 1.1 du *Code des professions*	0
Titulaires d'un permis restrictif temporaire en application de l'article 42.1, par. 2 du *Code des professions*	0
Titulaires d'un permis restrictif temporaire en application de l'article 42.1, par. 3 du *Code des professions*	0
Titulaires d'un permis restrictif temporaire en application de la loi constitutive de l'Ordre, s'il y a lieu	s.o.
Titulaires d'un permis spécial en application du 1er alinéa de l'article 42.2 du *Code des professions* (règlement pris en application du paragraphe *r* de l'article 94)*	0
Titulaires d'un permis spécial en application du 2e alinéa de l'article 42.2 du *Code des professions*	0
Titulaires d'un permis dit régulier	**7 300**

17.2 Exercice au sein de sociétés

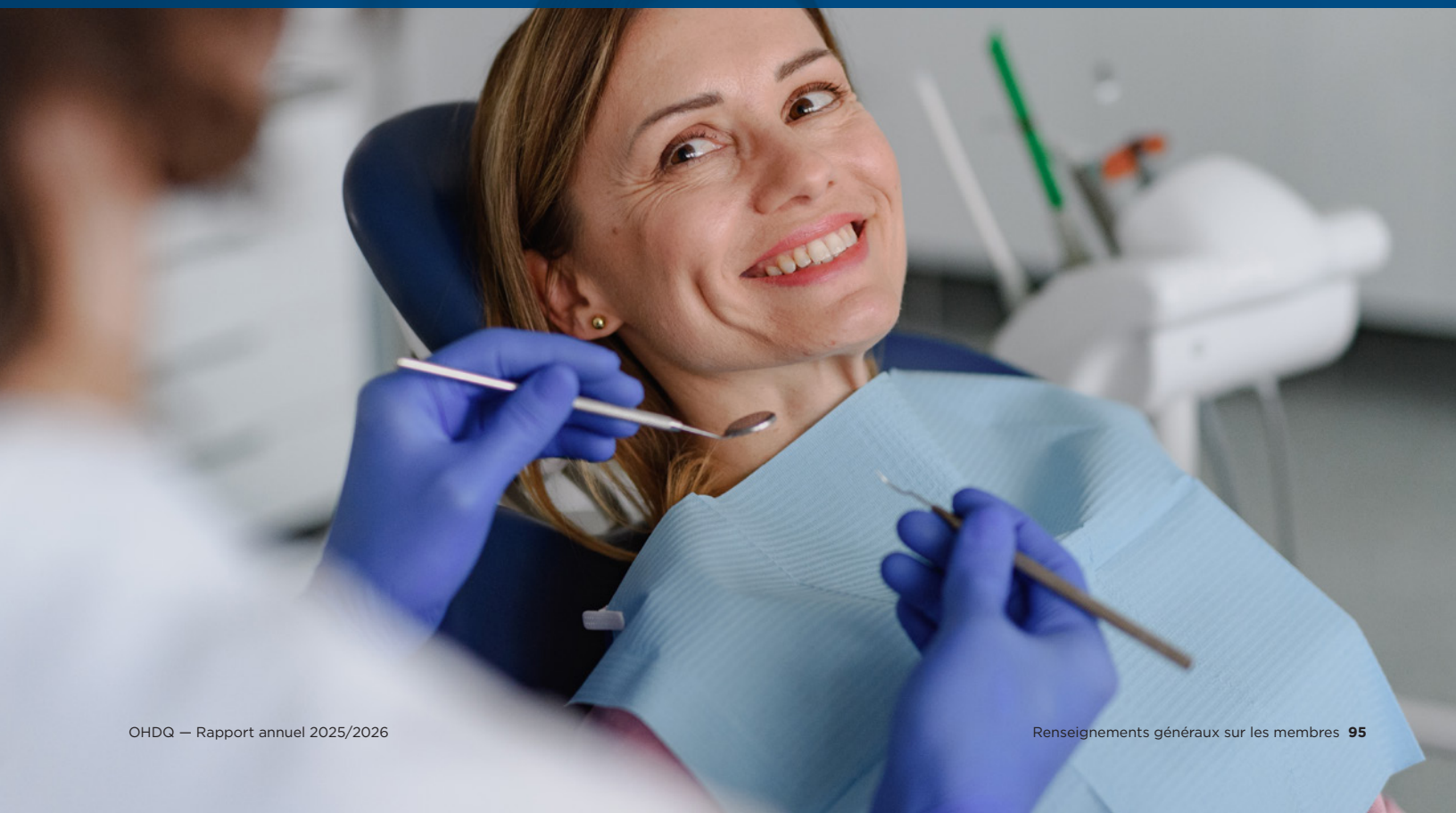
L'Ordre n'a pas de règlement pour encadrer l'exercice des activités professionnelles de ses membres au sein d'organisations. Conséquemment, pour l'année financière 2025-2026, l'Ordre ne dispose pas de renseignements relatifs à l'exercice des membres au sein de sociétés par actions ou de sociétés en nom collectif à responsabilité limitée.

Toutefois, il est à noter que depuis l'entrée en vigueur, le 7 novembre 2024, de la *Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*, il est permis aux hygiénistes dentaires d'exercer au sein de tout type d'organisation, peu importe sa forme juridique. L'Ordre prévoit établir des balises pour encadrer l'exercice en organisation dans un exercice financier ultérieur.

17.3 Renseignements sur les membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars

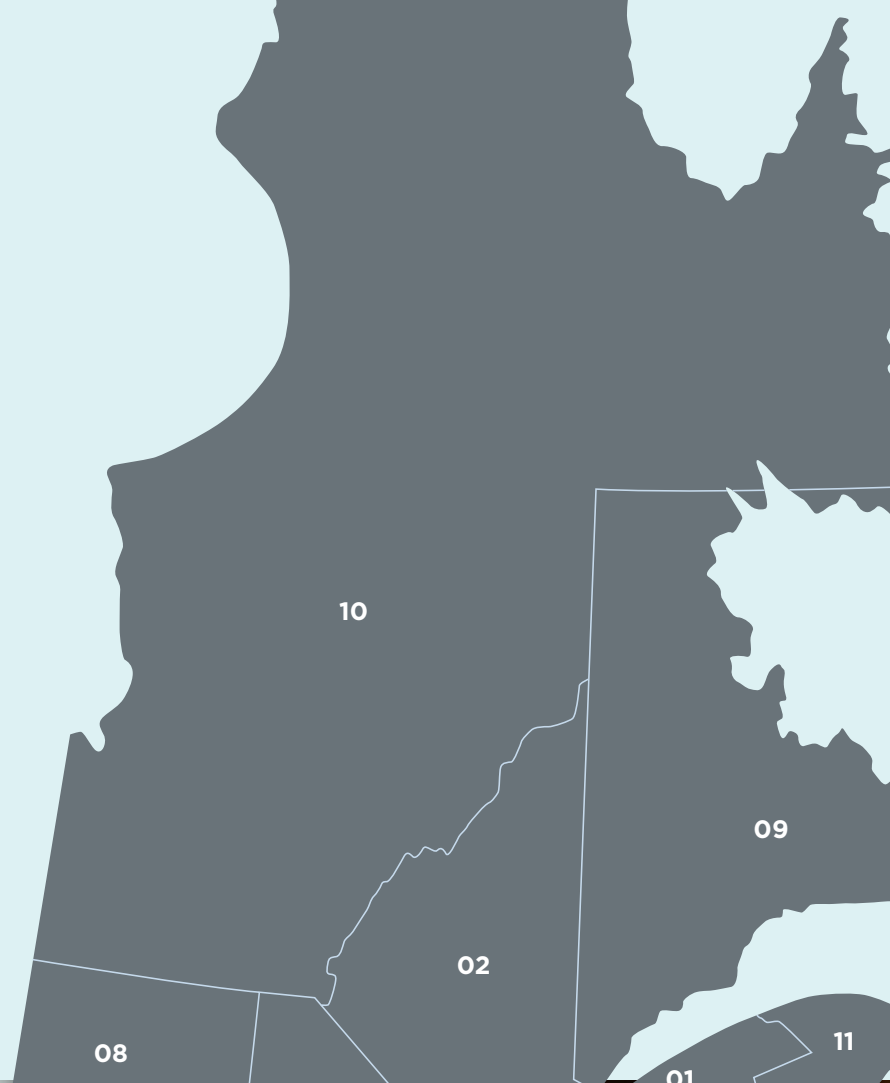
17.3.1 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars selon le genre

♀ 7 104 FEMMES + ♂ 216 HOMMES = 7 320 TOTAL



17.3.2 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars selon la région administrative

Région		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	134
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	291
03	Capitale-Nationale	739
04	Mauricie	281
05	Estrie	432
06	Montréal	1 521
07	Outaouais	361
08	Abitibi	100
09	Côte-Nord	67
10	Nord-du-Québec	23
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	51
12	Chaudière-Appalaches	346
13	Laval	336
14	Lanaudière	465
15	Laurentides	508
16	Montérégie	1 417
17	Centre-du-Québec	216
–	Hors du Québec	32
TOTAL		7 320





17.3.3 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle*

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Montant de la cotisation
Membres actifs	6 916	530,00 $
Membres réinscrits après un congé parental ou un congé de maladie prolongé		
Réinscrit(e)s entre le 1er août et le 30 novembre	65	485,00 $
Réinscrit(e)s entre le 1er décembre et le 31 mars	35	440,00 $
Nouveaux membres diplômés du programme *Techniques d'hygiène dentaire* ou titulaires d'une reconnaissance d'équivalence		
Inscrits entre le 1er avril et le 31 juillet	242	265,00 $
Inscrits entre le 1er août et le 30 novembre	40	242,50 $
Inscrits entre le 1er décembre et le 31 mars	24	220,00 $
Membres à vie	5	s.o.
Cotisation supplémentaire	s.o.	s.o.

* Le nombre total de cotisations perçues (7 327) dépasse le nombre d'inscriptions au 31 mars 2026 (7 320) en raison d'un décès, de cinq retraits volontaires du Tableau des membres, dont une demande de remboursement reçue après le 1er avril, et d'un retrait du Tableau des membres à la suite d'un non-renouvellement d'un permis temporaire (OQLF) survenus en cours d'exercice.

Note: Les montants mentionnés ci-haut ne comprennent pas les coûts de la prime d'assurance responsabilité professionnelle, ni la contribution à l'Office des professions du Québec, ni les taxes applicables.

17.3.4 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

	Nombre
Membres inscrits au Tableau au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	5



17.3.5 Tout autre renseignement pertinent sur les membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars

COMITÉ D'EXAMEN DES CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE

Le conseil d'administration a délégué au comité d'examen des conditions particulières (CECPE) certains pouvoirs qui lui ont été conférés par le *Code des professions*, soit ceux prévus aux articles 45, 45.2, 46.0.1, 48 à 52, 55 à 55.2 et 161.0.1. Le CECPE agit dans le but de protéger le public. Ses principales responsabilités sont de :

- Prendre les décisions requises au regard de la délivrance des permis, de l'inscription au Tableau des membres ou de toute autre demande présentée dans le cadre d'une candidature à l'exercice de la profession d'une personne qui a fait l'objet d'une décision judiciaire la déclarant coupable d'une infraction criminelle ;
- Prendre les décisions requises au regard de la réinscription au Tableau des membres d'une personne qui fut radiée pour un acte dérogatoire à caractère sexuel visé à l'article 59.1 ou pour un acte de même nature prévu au *Code de déontologie* ;
- Prendre les décisions requises au regard de l'ordonnance d'un examen médical pour une personne qui est membre de l'Ordre, qui demande son inscription au Tableau des membres ou qui présente une autre demande dans le cadre de sa candidature à l'exercice de la profession lorsqu'il y a des raisons de croire que cette personne présente un état physique ou psychique incompatible avec l'exercice de la profession.

COMPOSITION DU COMITÉ

Me Laurence Rey El fatih, LL. B	Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe, présidente et secrétaire du comité
Me Alexandra-Christina Sirois,	Conseillère juridique et secrétaire adjointe
Mme Anne Prévost, H.D.	Administratrice élue
Mme Renée Verville, M.A., M.A.P.	Représentante du public (mandat renouvelé le 20 juin 2025)
Kim Farrell, H.D.	Administratrice élue (à compter du 20 juin 2025)
Josée Tessier, M.A., M.A.P.	Administratrice élue (jusqu'au 18 juin 2025)

4 réunions du comité

4 décisions rendues

3 membres concernés par les décisions rendues

Décisions rendues en vertu des articles 45, 45.1 et 55.1 (membre ou candidat qui a fait l'objet d'une décision judiciaire le déclarant coupable d'une infraction criminelle ayant un lien avec l'exercice de la profession)

- **Une décision** concluant en la présence d'un lien entre une infraction criminelle commise par une personne candidate à la réinscription au Tableau des membres l'Ordre et l'exercice de la profession. Au regard des éléments rapportés, le comité conclut qu'il n'y a pas lieu d'interdire sa réinscription au Tableau de l'Ordre ni de limiter ou suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles. La demande de la personne candidate est toutefois réorientée vers l'admission pour être analysée au regard de l'alinéa 2 de l'article 45.3 du *Code des professions.*
- **Une décision** concluant en l'absence d'un lien entre une infraction criminelle commise par une personne candidate à la réinscription au Tableau des membres l'Ordre et l'exercice de la profession. Cependant, au regard des éléments rapportés devant le comité, il y a raison de croire que la personne candidate présente un état physique ou psychique incompatible avec la profession. Le comité suspend donc la demande de réinscription et convoque à nouveau la personne candidate pour déterminer s'il y a lieu d'ordonner un examen médical en vertu de l'article 48 du *Code des professions.*
- **Une décision** concluant en l'absence d'un lien entre une infraction criminelle commise par une membre et l'exercice de la profession.

Décision rendue en vertu de l'article 48 relatif à l'ordonnance d'un examen médical lorsqu'il a des raisons de croire que la personne présente un état physique ou psychique incompatible avec l'exercice de sa profession :

- **Une décision** à l'effet de ne pas ordonner la tenue d'un examen médical. Cette décision fait suite à la décision du comité de convoquer à nouveau une personne candidate suivant l'examen de son dossier en vertu des articles 45 et 45.1 du *Code des professions.* La suspension de sa demande de réinscription au Tableau des membres de l'Ordre et de l'exercice de la profession est levée.

COMITÉ DE DÉLIVRANCE DES PERMIS

Le conseil d'administration de l'Ordre a délégué au comité de délivrance des permis certains des pouvoirs qui lui sont conférés par le *Code des professions*.

Ainsi, le comité de délivrance des permis a pour mandat de prendre les décisions qui visent la délivrance des permis en application des articles 42.1, 42.2 et 42.3 du *Code des professions*, des permis temporaires en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*, des permis restrictifs en application de l'article 40 de la *Charte de la langue française* et des permis en application du *Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française*.

COMPOSITION DU COMITÉ

Me Laurence Rey El fatih, LL. B	Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe, présidente du comité
Mme Annie Deguire, H.D.	Directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire
Me Alexandra-Christina Sirois,	Conseillère juridique et secrétaire adjointe

MEMBRES SUBTITUTS

Mme Dieuline Jean-Charles, H.D., B. Éd.	Coordonnatrice du développement professionnel
Mme Masengu Joëlle Mbanga, H.D.	Coordonnatrice de l'inspection professionnelle

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

Mme Nancy Vallée	Adjointe de direction au secrétariat de l'Ordre

23 réunions

Les décisions du comité de délivrance des permis sont reflétées au tableau contenu à la section 17.1.

Le comité de délivrance des permis a également assuré une veille des modifications législatives et réglementaires des autres provinces et territoires du Canada susceptibles d'avoir une incidence sur la mobilité de la main-d'œuvre ainsi que des ajustements à apporter à l'article 2.01 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, visant l'ajout du Cégep de Matane. Le comité a également été informé du processus d'admission des finissantes et finissants de ce cégep dans l'éventualité où les modifications ne seraient pas en vigueur au moment du traitement des demandes de permis de ceux-ci.



18

ÉTATS FINANCIERS

Sommaire

Rapport des auditeurs indépendants ____ 100

Résultats ____ 102

Évolution des soldes de fonds ____ 103

Bilan ____ 104

Flux de trésorerie ____ 105

Notes complémentaires ____ 106

Renseignements complémentaires ____ 108

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
l'**ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC**

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC** (Ordre), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

AUTRE POINT

Les états financiers de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 20 juin 2025.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser ses activités ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés
Terrebonne, Québec
Le 12 juin 2026

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026 ($)	2025 ($)
PRODUITS		
Cotisations annuelles	**3 792 008**	3 559 788
Admission	**112 070**	118 565
Conseil de discipline	**12 836**	22 615
Exercice illégal	**41 875**	15 000
Formation continue	**448 575**	219 205
Intérêts et revenus de placements	**118 052**	132 497
Services aux membres	**91 338**	72 252
Ventes de biens	**2 340**	2 090
Subvention	**2 500**	2 500
Autres produits		
Divers	**14 727**	43 501
	4 636 321 $	4 188 013 $
CHARGES		
Admission (annexe A)	**483 367**	543 595
Inspection professionnelle (annexe B)	**996 239**	800 237
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	**611 192**	609 711
Formation continue (annexe D)	**541 912**	481 133
Bureau du syndic (annexe E)	**537 951**	489 870
Conseil de discipline (annexe F)	**221 806**	373 669
Gouvernance (annexe G)	**748 226**	824 993
Communication (annexe H)	**202 860**	282 008
Contribution au conseil interprofessionnel du Québec	**31 825**	40 203
	4 375 378	4 445 419
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES AUTRES ÉLÉMENTS	**260 943**	(257 406)
CONGRÈS (annexe I)	**-**	(6 948)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**260 943 $**	(264 354 $)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	Non affecté $	Fonds de stabilisation des assurances $	Fonds immobilisations corporelles $	Fonds des dépenses de fonctionnement $	**2026 Total $**	2025 Total $
SOLDE AU DÉBUT	**60 819 $**	**50 000 $**	**36 746 $**	**1 938 972 $**	**2 086 537 $**	2 350 891 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**276 671**	**-**	**(15 728)**	**-**	**260 943**	(264 354)
Investissement en immobilisations corporelles	**(82 759)**	**-**	**82 759**	**-**	**-**	-
Affectations d'origine interne	**(272 271)**	**-**	**-**	**272 271**	**-**	-
SOLDE À LA FIN	**17 540 $**	**50 000 $**	**103 777 $**	**2 211 243 $**	**2 347 480 $**	2 086 537 $

BILAN

AU 31 MARS 2026

	2026 $	2025 $
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	**4 774 571**	4 122 338
Créances (note 3)	**117 432**	116 476
Frais payés d'avance	**99 854**	75 895
Dépôt de garantie	**19 297**	19 297
Placements au coût échéant au cours du prochain exercice (note 4)	**424 802**	789 001
	5 435 956	5 123 007
Dépôt de garantie	**-**	19 297
Placements au coût (note 4)	**1 767 895**	1 495 509
Immobilisations corporelles (note 5)	**103 777**	36 746
	7 307 628 $	6 674 559 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Dettes de fonctionnement (note 6)	**1 286 597**	1 291 520
Produits reportés	**3 673 551**	3 296 502
	4 960 148 $	4 588 022 $
SOLDES DE FONDS		
Fonds des dépenses de fonctionnement	**2 211 243**	1 938 972
Fonds d'immobilisations corporelles	**103 777**	36 746
Fonds de stabilisation des assurances	**50 000**	50 000
Non affecté	**(17 540)**	60 819
	2 347 480	2 086 537
	7 307 628 $	6 674 559 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.

Président de l'Ordre



Stéphanie Ritchie, H.D.

Présidente du comité d'audit

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2026 $	2025 $
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**260 943**	(264 354)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	**15 728**	22 935
	276 671	(241 419)
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Créances	**(956)**	(7 130)
Frais payés d'avance	**(23 959)**	92 419
Dettes de fonctionnement	**(4 923)**	179 368
Produits reportés	**377 049**	179 653
	623 882	202 891
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôt de garantie	**19 297**	19 297
Variation des placements	**91 813**	196 268
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 5)	**(82 759)**	(30 795)
	28 351	184 770
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**652 233**	387 661
ENCAISSE, début de l'exercice	**4 122 338**	3 734 677
ENCAISSE, fin de l'exercice	**4 774 571 $**	4 122 338 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2026

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, constitué en vertu du Code des professions du Québec, a pour fonction principale d'assurer la protection du public. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Ordre ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés au fonds d'administration dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés au fonds affecté approprié. Les apports non affectés sont comptabilisés au fonds d'administration au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont comptabilisés à titre d'augmentations directes dans le solde du fonds de dotation.

Les cotisations annuelles, les revenus de publication et de vente de produits et les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les produits d'admissions et de l'assurance responsabilité professionnelle sont comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de placement sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Apports de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en grande partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Ventilation des charges

Les coûts indirects sont ventilés, en fonction d'une clé de répartition :

- Les charges liées au loyer, taxes et assurances sont réparties en fonction de la superficie utilisée par chacun des services de l'Ordre ;
- Les charges liées aux fournitures de bureau et papeterie sont réparties en fonction de l'utilisation de chacun des services de l'Ordre ;
- Les autres charges indirectes sont réparties au prorata des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moinsvalue déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction et commissions

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont comptabilisés à titre de charge lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement après leur comptabilisation initiale sont capitalisés à l'encontre de l'instrument financier auquel ils se rapportent. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du financement obtenu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

	Périodes
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. CRÉANCES

	2026 $	2025 $
Comptes clients	**90 277**	89 321
Intérêts courus	**27 155**	27 155
	117 432 $	116 476 $

4. PLACEMENTS AU COÛT

	2026 $	2025 $
Obligations, entre 2,65 % et 4,55 %, échant entre avril 2026 et décembre 2030	**2 141 416**	2 233 229
À reporter	**2 141 416**	2 233 229
Dépôt chez les assureurs		
Fonds de prévention	**1 281**	1 281
Fonds de stabilisation des primes d'assurances	**50 000**	50 000
	2 192 697	2 284 510
Portion échéant au cours du prochain exercice	**424 802**	789 001
	1 767 895 $	1 495 509 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2026

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	**Amortissement cumulé**	**2026 $**	2025 $
Équipement informatique	**126 912**	**73 620**	**53 292**	24 567
Mobilier de bureau	**65 842**	**15 357**	**50 485**	12 179
	192 754 $	**88 977 $**	**103 777 $**	36 746 $

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2026 $	2025 $
Comptes fournisseurs	**194 863**	265 658
Salaires et vacances à payer	**287 800**	262 401
Office des professions à payer	**256 131**	253 147
Assurances responsabilité	**53 643**	53 425
Sommes à remettre à l'État		
Taxes à la consommation	**494 160**	456 889
	1 286 597 $	1 291 520 $

7. ENGAGEMENTS

Bail

L'Ordre s'est engagé par bail jusqu'en 2039 pour la location d'un local. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 4 208 968 $. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2027 - 244 995 $

2028 - 244 995 $

2029 - 269 962 $

2030 - 319 897 $

2031 - 324 705 $

Contrats de service

Également, l'Ordre s'est engagé en vertu d'un contrat pour des licences et hébergement de la base de données venant à échéance en mars 2030. Le solde de l'engagement suivant ce contrat, s'établit à 69 714 $ annuellement.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances.

Risque de liquidité

L'Ordre est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026 $	2025 $
Annexe A **ADMISSION**		
Salaires et charges sociales	**242 203**	227 043
Jetons de présence	**14 414**	10 227
Agrément	**-**	70 189
Évaluation des compétences	**10 248**	8 906
Fourniture de bureau et papeterie	**515**	974
Frais de déplacement	**136**	1 029
Frais de formation	**2 967**	1 155
Loyer	**40 112**	40 230
Taxes et permis	**1 998**	3 116
Télécommunication	**1 257**	1 182
Quote-part des charges administratives	**169 517**	179 544
	483 367 $	543 595 $
Annexe B **INSPECTION PROFESSIONNELLE**		
Salaires et charges sociales	**528 811**	428 446
Jetons de présence	**12 568**	8 836
Fourniture de bureau et papeterie	**1 384**	2 522
Frais de déplacement	**32 417**	26 302
Frais de formation	**3 977**	2 822
Loyer	**58 831**	59 004
Taxes et permis	**4 565**	4 462
Télécommunication	**4 304**	3 533
Quote-part des charges administratives	**349 382**	264 310
	996 239 $	800 237 $
Annexe C **NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION**		
Salaires et charges sociales	**286 357**	305 606
Jetons de présence	**2 535**	4 314
Frais de déplacement	**447**	1 565
Fourniture de bureau et papeterie	**1 440**	1 001
Frais de formation	**1 379**	1 142
Honoraires professionnels	**8 625**	12 412
Loyer	**32 089**	32 184
Publications	**61 093**	47 213
Taxes et permis	**1 713**	1 711
Télécommunication	**1 168**	1 182
Quote-part des charges administratives	**214 346**	201 381
	611 192 $	609 711 $

	2026 $	2025 $
Annexe D **FORMATION CONTINUE**		
Salaires et charges sociales	**198 985**	177 730
Fourniture de bureau et papeterie	**613**	1 193
Frais de formation	**108 629**	99 628
Loyer	**40 112**	40 230
Taxes et permis	**1 998**	2 004
Télécommunication	**1 526**	1 435
Quote-part des charges administratives	**190 049**	158 913
	541 912 $	481 133 $
Annexe E **BUREAU DU SYNDIC**		
Salaires et charges sociales	**253 886 $**	223 919 $
Fourniture de bureau et papeterie	**1 714**	2 141
Frais de déplacement	**1 078**	1 397
Frais de formation	**4 115**	1 463
Loyer	**40 112**	40 230
Services professionnels	**44 304**	54 803
Taxes et permis	**2 571**	2 767
Télécommunication	**1 511**	1 351
Quote-part des charges administratives	**188 660**	161 799
	537 951 $	489 870 $
Annexe F **CONSEIL DE DISCIPLINE**		
Salaires et charges sociales	**14 676 $**	11 363 $
Jetons de présence	**3 166**	4 540
Services professionnels	**125 981**	232 802
Divers	**195**	1 545
Quote-part des charges administratives	**77 788**	123 419
	221 806 $	373 669 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026 $	2025 $
Annexe G **NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION**		
Salaires et charges sociales - DG	**133 684**	198 124
Salaires et charges sociales - Président	**184 009**	183 264
Jetons de présence	**45 126**	51 679
Assemblée générale annuelle	**10 701**	11 443
Assurances	**2 464**	2 350
Audit des états financiers	**12 088**	12 320
Frais de déplacement	**28 663**	31 202
Frais de formation	**23 390**	16 761
Loyer	**37 438**	37 548
Rapport annuel	**6 390**	6 022
Taxes et permis	**1 331**	1 366
Télécommunication	**538**	427
Quote-part des charges administratives	**262 404**	272 487
	748 226 $	824 993 $

Annexe H **COMMUNICATION**		
Activités provinciales	**47 785**	58 367 $
Bourses	**6 553**	14 025
Épingles et barrettes	**18 137**	4 602
Fourniture de bureau et papeterie	**2 422**	4 511
Placement média	**49 595**	100 912
Salons	**7 225**	6 447
Quote-part des charges administratives	**71 143**	93 144
	202 860 $	282 008 $

	2026 $	2025 $
Annexe I **CONGRÈS**		
PRODUITS	**-**	327 387
CHARGES		
Fourniture de bureau et papeterie	**-**	4 946
Frais de déplacement	**-**	38 099
Frais de représentation, congrès et salon	**-**	143 546
Honoraires des conférenciers	**-**	22 682
Location d'équipement	**-**	89 047
Location de salles	**-**	23 130
Autres honoraires	**-**	12 885
	-	334 335
Insuffisance des produits sur les charges	**-**	(6 948 $)

Annexe J **FRAIS D'ADMINISTRATION**		
Salaires et charges sociales	**842 956**	677 683
Entretien et réparations	**4 577**	2 896
Fournitures de bureau et papeterie	**9 602**	12 214
Frais de formation	**7 547**	5 173
Frais de représentation	**1 097**	8 366
Frais informatiques	**137 270**	154 023
Intérêts et frais bancaires	**127 086**	119 538
Location d'équipement	**5 227**	5 159
Services professionnels	**365 187**	439 793
Taxes et permis	**7 012**	7 217
Amortissement des immobilisations corporelles	**15 728**	22 935
	1 523 289 $	1 454 997
RÉPARTITION		
Gouvernance	**262 404**	272 487
Inspection professionnelle	**349 382**	264 310
Formation continue	**190 049**	158 913
Admission	**169 517**	179 544
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession	**214 346**	201 381
Bureau du syndic	**188 660**	161 799
Communication	**71 143**	93 144
Conseil de discipline	**77 788**	123 419
	1 523 289 $	1 454 997 $

Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

606, rue Cathcart, bureau 700
Montréal (Québec) H3B 1K9
514 284-7639

ohdq.com